

OCTOBRE 2006

OSCE

MAGA

ZINE

Le changement dans la continuité :  
l'OSCE dans son rôle d'observateur et de mentor

L'OSCE : une panoplie d'outils  
pour les périodes troublées

La force de l'idéal :  
Réduire la disparité entre les sexes



Gestion de la crise  
dans le Caucase



Le *Magazine de l'OSCE*, qui est également disponible en ligne, est publié en anglais et en russe par la Section de la presse et de l'information de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

Rédaction : Patricia N. Sutter  
Conception : Nona Reuter  
Impression : Manz Crossmedia

Veuillez envoyer vos commentaires et contributions à :  
**osce-magazine-at@osce.org**

Section de la presse et de l'information  
Secrétariat de l'OSCE  
Kärntner Ring 5-7  
A-1010 Vienne (Autriche)  
Tél.: (+43-1) 514 36-278  
Fax: (+43-1) 514 36-105

L'Organisation pour la sécurité et la coopération est un organisme paneuropéen de sécurité dont les 56 États participants couvrent une région géographique s'étendant de Vancouver à Vladivostok.

## Présidence de l'OSCE en 2006 : Belgique

### Structures et institutions de l'OSCE

Conseil permanent de l'OSCE, *Vienne*  
Forum pour la coopération en matière de sécurité, *Vienne*  
Secrétariat, *Vienne*  
Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, *Vienne*  
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, *Varsovie*  
Haut Commissariat pour les minorités nationales, *La Haye*  
Assemblée parlementaire de l'OSCE, *Copenhague*

### Opérations de terrain

#### Caucase

Bureau de l'OSCE à Bakou  
Mission de l'OSCE en Géorgie  
Bureau de l'OSCE à Erevan  
Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

#### Asie Centrale

Centre de l'OSCE à Almaty  
Centre de l'OSCE à Achgabat  
Centre de l'OSCE à Bichkek  
Centre de l'OSCE à Douchanbé  
Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan

#### Europe orientale

Bureau de l'OSCE à Minsk  
Bureau de l'OSCE en Moldavie  
Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

#### Europe du Sud-Est

Présence de l'OSCE en Albanie  
Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine  
Mission de l'OSCE en Croatie  
Mission de l'OSCE au Kosovo  
Mission de l'OSCE au Monténégro  
Mission de l'OSCE en Serbie  
Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

## Message de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé de superviser les pourparlers sur le statut final du Kosovo (UNOSEK)



J'ai eu l'occasion cette année de donner aux États participants de l'OSCE un aperçu du processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo. Depuis, des négociations intenses, et notamment des entretiens directs sur des questions techniques comme la décentralisation, le patrimoine culturel et religieux du Kosovo, les droits des communautés et l'économie ont eu lieu à Vienne.

Nous avons progressé considérablement, mais il reste encore beaucoup à faire pour combler le fossé entre les deux parties alors que l'année tire à sa fin et que le processus lancé en novembre 2005 entre dans une phase critique.

Le 20 septembre, à New York, les ministres des affaires étrangères du Groupe de contact m'ont encouragé à élaborer une proposition d'ensemble pour un règlement concernant le statut. L'UNOSEK s'emploie maintenant activement à élaborer cette proposition sur la base des entretiens que nous avons eus jusqu'ici avec les deux parties et avec nos interlocuteurs internationaux.

A ce tournant de l'histoire du Kosovo, les efforts déployés en commun pour définir la portée et l'ampleur de l'engagement futur de la communauté internationale dans la région ont gagné en importance.

Comme je l'ai indiqué aux États participants le 28 mars, l'OSCE continuera à jouer un rôle important au cours de la période qui suivra la détermination du statut. Elle devrait notamment jouer un rôle en matière d'observation et de renforcement des institutions pour aider les municipalités à s'acquitter de leurs obligations. Comme l'illustrent les articles publiés dans le présent numéro du *Magazine de l'OSCE*, l'Organisation est bien placée pour s'acquitter de ces tâches en raison des moyens uniques et sans égal dont elle dispose pour suivre la situation sur place.

Nous avons pour objectif commun de faire en sorte que le rôle futur de la communauté internationale au Kosovo vise à instaurer et à soutenir une société démocratique, stable, multiethnique et économiquement viable. Collaborons tous ensemble étroitement à la réalisation de cet objectif.

Martti Ahtisaari  
Vienne  
Octobre 2006

Photo : Zvečan/Zveçan, 24 août 2006: l'Envoyé spécial Martti Ahtisaari sous le regard des médias après ses entretiens avec les maires serbes du nord du Kosovo.



# Dans ce numéro



## RÉGION DE L'OSCE

Gestion de la crise en Géorgie  
Par Martha Freeman

4

## SÉCRETARIAT DE L'OSCE

Entretien avec le Secrétaire général L'OSCE :  
toujours à l'épreuve en tant que panoplie  
d'outils pour les périodes troublées  
Par Martin Nesirky et Dov Lynch

5



## LE KOSOVO EN TRANSITION

Entretien avec l'Ambassadrice Werner Wnendt  
L'OSCE en tant qu'observateur et mentor

8

Normes et statuts

12

Suivi au niveau local :

Les écoles de Klinë/Klina reçoivent leur bulletin

13



Qui contrôle la police au Kosovo ?  
Un organisme de surveillance indépendant  
propre à la région

15

## PLAN D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

La force de l'idéal : réduire la disparité entre les sexes  
Par l'Ambassadrice Mette Kongshem

18

Les femmes arméniennes peinent à se faire  
une place en politique

Par Blanka Hancilova et Tatevik Melikyan

21



En Asie centrale et dans le Caucase du Sud, les femmes  
découvrent que le travail en réseau fait merveille

Par Tiina Ilson

24

## NOMINATIONS

26

## SUR PLACE

27



Couverture : le Ministre belge des affaires étrangères Karel De Gucht, Président en exercice de l'OSCE, informe les journalistes à Tbilissi (Géorgie), le 2 octobre 2006, après avoir réglé la crise qui allait en s'aggravant à propos des quatre officiers militaires russes. Derrière lui, l'Ambassadrice de Géorgie auprès de l'UE, Salomé Samadashvili. Photo AP/Shakh Aivazov

Quatrième de couverture : vue de Tbilissi par Eric Gourlan

[www.osce.org](http://www.osce.org)

# Gestion de la crise en Géorgie

*Le 2 octobre, des fonctionnaires géorgiens ont remis quatre officiers militaires russes inculpés d'espionnage au Président en exercice de l'OSCE, le Ministre belge des affaires étrangères Karel de Gucht. Les officiers ont alors été emmenés dans des véhicules de l'OSCE à l'aéroport international de Tbilissi où ils sont montés à bord d'un avion du Ministère russe des situations d'urgence et ont quitté le pays. Martha Freeman, porte-parole de la Mission de l'OSCE en Géorgie, a assisté au déroulement des événements.*

En apparence, il s'agissait là d'une démarche inhabituelle de la part de l'OSCE, mais quand on considère la vitesse à laquelle la tension avait monté les jours précédents ainsi que la « capacité diplomatique » et la raison d'être de l'Organisation, on comprend pourquoi l'OSCE était on ne peut mieux placée pour aider à trouver une solution qui s'imposait d'urgence.

La polémique entre Tbilissi et Moscou a été déclenchée le 27 septembre, lorsque le Gouvernement géorgien a arrêté plusieurs officiers russes en les accusant d'espionnage. Les médias et le public des deux pays ont digéré la nouvelle et les commentaires provocants des deux parties. La Russie a rejeté les accusations. La Géorgie a déclaré qu'elle avait des preuves pour justifier les arrestations. Les deux voisins campaient résolument sur leurs positions. Il fallait parvenir d'urgence à un accord, mais aucune des deux parties ne semblait disposée à faire marche arrière.

Le 29 septembre, la principale voie de dialogue diplomatique direct sur le terrain a été fermée lorsque l'Ambassadrice russe en Géorgie a été rappelé pour des consultations et que Moscou a commencé à évacuer les diplomates russes et leur famille et a cessé de délivrer des visas à des citoyens géorgiens.

A ce moment-là, le Président en exercice avait déjà entamé des entretiens intensifs avec le Ministre géorgien des affaires étrangères Gela Bezhushvili et son homologue russe Sergueï Lavrov et avec le Président

géorgien Mikhaïl Saakashvili, la Secrétaire d'Etat américaine Condoleezza Rice et le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, qui insistaient en faveur d'une solution diplomatique.

Deux jours plus tard, l'avion du Ministre belge De Gucht a atterri à l'aéroport international de Tbilissi. Le Président en exercice s'est dirigé vers la ville où il devait aider à trouver un accord inhabituel et à régler pacifiquement la crise des officiers militaires arrêtés.

Après des entretiens avec les dirigeants géorgiens, le Président en exercice est arrivé au bureau du Procureur général où les quatre officiers russes détenus ont été remis à l'OSCE lors d'une cérémonie organisée en présence de reporters et de caméras de télévision. Le Président Saakashvili a dit qu'il avait ordonné l'expulsion des quatre officiers dans ce qu'il a appelé un geste de bonne volonté.

Se félicitant de cette libération, le Ministre De Gucht s'est déclaré heureux que l'OSCE ait pu trouver une solution au problème et aider à apaiser la tension considérable qui s'était instaurée entre les deux États, en

ajoutant ceci : « la prévention des conflits est une des grandes priorités de l'OSCE. Eu égard à notre vaste agenda en matière de sécurité, il était logique et vital d'aider à gérer efficacement cette crise ».

Lors d'une conférence de presse commune, le Président Saakashvili a exprimé sa gratitude à l'OSCE pour

les efforts qu'elle avait déployés en vue de régler la situation. Quelques jours plus tard, le Président russe Vladimir Poutine a écrit au Ministre de Gucht pour le remercier de collaborer étroitement avec le Ministre Lavrov au sujet du transfert des officiers russes.

Le Ministre de Gucht a indiqué qu'il restait en contact avec les deux parties et qu'il était disposé à recourir aux bons offices éprouvés de l'OSCE pour servir de médiateur entre les deux États participants au cas où ils le demanderaient.

Comme il l'a dit dans un éditorial de l'International Herald Tribune, il reste encore beaucoup à faire. « Fin de l'histoire ? Absolument pas. Les tensions ne sont pas apaisées, » a écrit le Ministre de Gucht. « Il ne suffit pas de revenir à l'état de chose qui prévalait avant le déclenchement de cette crise ».



L'aéroport international de Tbilissi, le 2 octobre 2006.

OSCE/STEVEN WEINBERG





ENTRETIEN AVEC LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

# L'OSCE : toujours à l'épreuve en tant que panoplie d'outils pour les périodes troublées

Marc Perrin de Brichambaut insiste beaucoup sur l'importance continue de l'OSCE en tant que panoplie d'outils pour les périodes troublées, mais il sait que des épreuves nous attendent. Dans un entretien avec le porte-parole de l'OSCE Martin Nesirky et le conseiller principal Dov Lynch, le Secrétaire général s'est inquiété de la recrudescence de conflits gelés et a présenté les réalisations de l'Organisation et les défis auxquels elle est confrontée.

Août 2005, Kosovo septentrional : le Secrétaire général Marc Perrin de Brichambaut à l'écoute des préoccupations de résidents serbes kosovars du village de Svinjare/Frashër, qui a été détruit lors de la flambée de violences en mars 2004 et qui a désormais été reconstruit.

Photo : OMIK/Hasan Sopa

## Pourquoi l'OSCE est-elle toujours pertinente dans un monde changeant ?

Secrétaire général Marc Perrin de Brichambaut :

Idéalement, les organisations internationales devraient s'acquitter d'une tâche et, une fois cela fait, passer à autre chose. Il reste encore énormément à faire au sein de l'OSCE dans le cadre du très vaste mandat qui lui a été confié par les États participants. C'est certainement vrai pour ce qui était la fonction initiale de l'OSCE : un forum pour la sécurité.

Malheureusement nous n'avons pas maîtrisé toutes les crises. En fait, nous évoluons peut-être vers une résurgence de certaines d'entre elles, en particulier pour ce qui concerne la deuxième vague des activités de l'OSCE, à savoir contribuer à promouvoir la transition vers une vaste gamme de valeurs reconnues dans la Charte de Paris [voir page 6]. De toute évidence, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Nous avons des opérations de terrain précisément pour répondre aux demandes émanant d'États participants ; nos activités de terrain sont constamment évaluées par nos hôtes, par les pays donateurs et par d'autres États concernés. Cela fonctionne. Nous avons du pain sur la planche.

Et, bien sûr, disposer d'une organisation qui s'appuie sur un débat permanent et sur l'élaboration d'un ensemble de valeurs de

**Galerie des glaces, Versailles, 20 novembre 1990** Les signataires de la Charte de Paris lors d'un dîner organisé en leur honneur par leurs hôtes français.



**La Charte de Paris pour une nouvelle Europe**, événement marquant dans le processus d'Helsinki, a été signée par 34 chefs d'Etat ou de gouvernement le 21 novembre 1990 lors d'un sommet de trois jours de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), le précurseur de l'OSCE.

La Charte a été le premier instrument multilatéral à prendre en compte la fin de la Guerre froide et l'ouverture d'une nouvelle ère. Les signataires ont réaffirmé leur attachement aux principes de l'Acte final d'Helsinki de 1975, le document fondateur de la CSCE/OSCE.

« L'ère de la confrontation et de la division en Europe est révolue », ont proclamé les participants. « Nous déclarons que nos relations seront fondées désormais sur le respect et la coopération. L'Europe se libère de l'héritage du passé. Le courage des hommes et des femmes, la puissance de la volonté des peuples et la force des idées de l'Acte final d'Helsinki ont ouvert une ère nouvelle de démocratie, de paix et d'unité en Europe. »

Le texte se poursuivait : « Il nous appartient aujourd'hui de réaliser les espérances et les attentes que nos peuples ont nourries pendant des décennies : un engagement indéfectible en faveur de la démocratie fondée sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales ; la prospérité par la liberté économique et par la justice sociale ; et une sécurité égale pour tous nos pays. »

La Charte de Paris a marqué le début de la transformation de la CSCE en OSCE, avec l'établissement d'un secrétariat, d'un bureau des élections libres à Varsovie (qui allait devenir par la suite le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ou BIDDH), et d'un centre de prévention des conflits à Vienne. Elle a également créé les sommets, les conseils ministériels annuels, le Conseil des hauts fonctionnaires (remplacé ultérieurement par le Conseil permanent) et l'Assemblée parlementaire.

base dans un monde complexe et en constante évolution s'avère très utile. Nous nous acquittons de notre mission d'une façon qui est assez unique parmi les organisations internationales : nous servons d'enceinte dans laquelle trois continents se rencontrent et débattent continuellement de l'impact de valeurs sur la sécurité et la société ainsi que des tendances dans les relations internationales. Cela rend l'OSCE réellement pertinente pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

**Comment décririez-vous l'essence même de l'OSCE ? Quel est l'énoncé de sa mission ?**

L'OSCE existe pour apporter aux États participants la sécurité dans toutes ses dimensions par le biais d'une coopération et d'un débat continu sur les valeurs partagées. Ce serait-là, je crois, le message à

retenir. C'est un message très exigeant qui doit donc être promu, expliqué et débattu pour être compris.

**Comment l'OSCE pourrait-elle mieux expliquer ce qu'elle fait ?**

Nous devons travailler avec nos États participants car ces derniers ont une responsabilité première en tant que partenaires dans les ambitions de l'Organisation.

Nous travaillons également continuellement – et c'est là une caractéristique propre à l'OSCE – avec tous les secteurs de la société civile, c'est-à-dire les entreprises, les médias, les partis politiques et les organisations non gouvernementales. La société civile joue un rôle dynamique dans le monde d'aujourd'hui : voyez l'utilisation d'Internet dans tous les aspects de notre vie. Nous devons être en mesure de faire bénéficier tous les secteurs de nos activités d'ouverture. Chaque fois qu'il y a un débat sur les valeurs ou de la sécurité, nous devrions être en mesure d'apporter une contribution.

Naturellement, nous ne sommes pas seuls. Nous agissons dans le cadre d'un réseau. Nous agissons là où nous pouvons apporter un certain savoir-faire en tant qu'acteur spécialisé, et nous agissons en ajoutant un élément novateur.

**Où situeriez-vous l'OSCE dans le contexte des relations internationales en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle ?**

Les relations internationales sont, de toute évidence, dans une phase intéressante. Certaines tendances laissent entrevoir une imprévisibilité et des divergences accrues, ainsi qu'un besoin pour la société globale de se réorganiser et de trouver de nouveaux modes de gouvernance et de coopération.

L'OSCE est relativement bien adaptée à une telle phase fluide car elle est une enceinte ouverte où chacun est sur un pied d'égalité, où les horizons sont très divers et où les gens sont habitués à se parler et à s'écouter.

C'est vrai non seulement dans le cadre du Conseil permanent, où il y a des Ambassadrices, mais également dans des dizaines de réunions organisées par l'OSCE dans tous les domaines de la vie et à tout moment de l'année. L'OSCE est souvent la seule organisation à s'occuper de certaines questions. Prenez, par exemple, certains aspects de la lutte contre la traite des êtres humains. Prenez la coopération dans le domaine de la modernisation de la police. Ces activités de l'OSCE sont particulièrement en rapport avec les affaires internationales.

**Quelle a été la réalisation la plus importante de l'OSCE depuis que vous en êtes le Secrétaire général ?**

J'ai eu de la chance car, au cours de l'année écoulée, nous avons connu une sorte de « période ensoleillée ». Nous avons été en



mesure de progresser dans nos efforts de réforme et dans l'adoption de plus d'approches communes entre États participants.

Dans l'ensemble, cela a été une période positive de consolidation. Nous avons enregistré un certain nombre de succès, à savoir le processus de l'indépendance du Monténégro, l'issue très satisfaisante d'élections dans de nombreux pays, et les efforts incessants déployés par nos opérations de terrain pour consolider les institutions partout où nous sommes présents, et nous le sommes aujourd'hui en 19 endroits différents.

Mais le temps peut changer. La tourmente peut succéder au calme. Je suis préoccupé par les tensions actuelles entre la Russie et la Géorgie.

**Quelles sont, d'après vous, les principales priorités de l'OSCE d'ici la fin de cette année et en 2007 ?**

En raison des forces centrifuges à l'œuvre au sein de l'OSCE, préserver l'intégrité de l'Organisation est, en soi, toujours un objectif important qu'il convient de garder à l'esprit. Au cours des prochains mois se poseront de sérieux problèmes qui mettront à l'épreuve l'OSCE. La preuve de l'efficacité de l'Organisation ne réside toutefois pas toujours dans la fourniture de toutes les réponses à un moment donné, mais dans la mise à disposition d'un lieu où ces réponses peuvent être trouvées au fil du temps et où les facteurs qui perturbent la paix et la stabilité peuvent être entravés.

**Où voyez-vous ces problèmes ?**

Un certain nombre d'événements à venir sont susceptibles de changer le temps qu'il fait. Divers référendums ont été annoncés dans des régions où l'OSCE a des responsabilités. Des décisions pourraient être prises aux Nations Unies concernant le statut du Kosovo. Dans certains domaines, il y a concurrence entre certains de nos États participants. Tous ces problèmes sont susceptibles d'évoluer d'une manière qui n'est pas nécessairement « douce ».

**Quelle est votre opinion quant à l'exercice d'un rôle accru par le Secrétaire général au sein de l'Organisation ?**

Dans le cadre de leurs mandats, le Secrétaire général et le Secrétariat servent les États participants et leur fournissent un appui. Si ces derniers souhaitent que nous intervenions sur des questions spécifiques, nous sommes disposés à le faire. Nous pouvons être modérément proactifs pour faire avancer les choses en cas de problème. Mais nous ne pouvons certainement pas intervenir lorsque nous n'y avons pas été invités ou n'avons pas reçu de demande en ce sens. Je crois que c'est là notre règle de base.

J'ai noté une tendance à un accroissement des demandes visant à ce que le Secrétariat s'implique et agisse concrètement. L'une des demandes les plus récentes adressées au Secrétariat, par exemple, est celle de la mission internationale menée par l'OSCE ce mois d'octobre pour évaluer l'impact environnemental des incendies dans la région du Haut-Karabakh.

**Quelle importance ont les cinq partenaires asiatiques et les six partenaires méditerranéens pour l'OSCE ? Quel est l'intérêt de la chose pour l'OSCE et pour eux ?**

La plupart des partenaires sont proches de l'OSCE géo-

graphiquement. Ils sont également proches de l'OSCE en termes de valeurs, ce qui fait que nous avons beaucoup à échanger et à examiner ensemble. Ils sont partenaires par choix, par choix réciproque.

Nous pouvons et nous devons faire beaucoup ensemble, qu'il s'agisse de répondre à des préoccupations vitales en matière de sécurité, comme les migrations, et d'améliorer le dialogue entre les cultures ou d'aborder des questions pratiques concernant le trafic de drogues, l'extrémisme violent et le terrorisme.

Ainsi, vous le voyez, les possibilités de renforcer les relations avec les partenaires et de leur faire adopter progressivement les valeurs et les processus de l'OSCE sont nombreuses. Nous devrions nous employer assez activement à promouvoir cette approche.

**D'autres pays ont-ils la possibilité de devenir partenaires ?**

Pour ceux qui sont intéressés à partager les valeurs de l'OSCE, il est toujours possible de se rapprocher de ses activités. Mais comme je l'ai déclaré précédemment, il s'agit d'une relation mutuelle.

**Quelle importance l'OSCE et sa direction attachent-elles à l'augmentation du nombre de femmes à des postes de haut niveau au sein de l'Organisation ?**

La direction de l'OSCE est tributaire de la bonne volonté et du soutien des États participants. Nous avons besoin de candidates solides pour tous les emplois afin de satisfaire aux dispositions du Plan d'action pour la parité des sexes qui a été adopté. Nous avancerons, j'en suis convaincu, aussi rapidement que le permettra la disponibilité de telles candidates.

**Qu'est-ce qui vous a le plus surpris depuis que vous avez assumé vos fonctions ?**

La chose la plus fascinante à propos de l'OSCE est que, d'une certaine manière, c'est un miracle qu'elle continue de fonctionner. L'Organisation est absolument unique par sa décentralisation extrême, par la règle du consensus entre États très différents et par l'ampleur exceptionnelles de ses missions et des mandats qu'elle s'est fixés.

Malgré cette structure très inhabituelle qui a été créée au fil des années, cela fonctionne. Le Secrétaire général peut, bien sûr, contribuer de façon non négligeable à faire en sorte que cela continue de fonctionner.

**L'Ambassadeur Marc Perrin de Brichambaut a pris ses fonctions de Secrétaire général de l'OSCE en juin 2005, mais il est loin d'être un nouveau venu au sein de l'Organisation. Il était chef de la délégation française auprès de ce qui était alors la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) de 1991 à 1994 et la majeure partie de sa carrière est liée d'une manière ou d'une autre à des aspects de la sécurité. Avant sa nomination à l'OSCE, il était Directeur des affaires stratégiques au Ministère français de la défense. Né à Rabat, au Maroc, il est diplômé de l'Ecole nationale d'administration à Paris. Nommé par le Conseil ministériel pour un mandat de trois ans, le Secrétaire général agit en tant que Représentant du Président en exercice et chef de l'administration de l'OSCE, et son autorité émane des décisions collectives des États participants.**



24 juillet 2006, Palais Niederösterreich, Vienne : le Chancelier autrichien Wolfgang Schüssel et l'Envoyé spécial de l'ONU Martti Ahtisaari accueillent la délégation kosovare, conduite par le Président Fatmir Sejdiu et par Hachim Thaçi, Président du Parti démocratique du Kosovo, aux pourparlers de haut niveau sur le statut du Kosovo.

UNOSSEK

ENTRETIEN AVEC L'AMBASSADEUR WERNER WNENDT

# Le changement dans la continuité

## Aider les institutions kosovares à se gérer elles-mêmes

Depuis 1999, la Mission de l'OSCE au Kosovo consacre ses énergies à renforcer la confiance dans le processus électoral, à mettre en place l'Assemblée du Kosovo, à former une force de police entièrement nouvelle, à rendre les médias autonomes et à les observer, à améliorer l'efficacité des tribunaux et à nourrir la croissance de la société civile. Sept ans plus tard, déclare le chef de la Mission, M. Werner Wnendt, le moment est venu pour l'OSCE de renoncer progressivement au rôle qu'elle joue dans la mise en place d'institutions démocratiques pour s'attacher plutôt à remédier aux insuffisances de ces institutions. Dans un entretien avec Nikola Gaon, Attaché de presse principal, l'Ambassadeur Wnendt explique la nouvelle stratégie de la Mission.

**Nikola Gaon :** cette année est considérée comme cruciale pour la détermination de l'avenir du Kosovo au moment où il s'engage dans un nouveau chapitre de son histoire. Quel rôle l'OSCE joue-t-elle dans ce processus ?

**Ambassadeur Werner Wnendt :** l'année 2006 est effectivement cruciale pour le Kosovo. Nous avons vu que les pourparlers sur son statut futur avaient commencé et, vers la fin de l'année, nous devrions en savoir davantage sur les résultats de ces pourparlers.

C'est aussi une année décisive pour la

présence internationale au Kosovo dans son ensemble. D'une part, nous devons faire pression encore davantage en faveur de l'application des Normes pour le Kosovo [voir page 12] et, d'autre part, nous devons être prêts à jouer le rôle qui pourra être dévolu à la communauté internationale à l'avenir une fois que le statut du Kosovo aura été défini.

L'OSCE ne participe pas directement aux pourparlers sur le statut, mais nous contribuons aux deux processus que je viens de mentionner. Nous continuerons à œuvrer avec les institutions du Kosovo quel que soit le statut de ce dernier. Nos activités portent notamment sur le renforcement des institutions démocratiques aux échelons central et municipal, ce qui s'impose également indépendamment de son statut.

**Quelles ont été les principales priorités de la Mission en 2006 ?**

A la mi-2005, lorsque nous avons commencé à faire des plans pour cette année, nous nous attendions à ce que les pourparlers sur le statut débutent en 2006.

Nous avons donc commencé par renfor-





La délégation serbe, conduite par le Président Boris Tadić, le Premier Ministre Vojislav Koštunica, et le Ministre des affaires étrangères, Vuk Drašković, arrive aux pourparlers de haut niveau menés sous l'égide de l'UNOSCEK.

UNOSCEK

cer notre présence sur le terrain en transformant nos bureaux extérieurs en cinq centres régionaux [voir carte, page xx], dont chacun s'occupe de cinq à neuf municipalités.

Fait plus important encore, nous avons constitué des équipes municipales que nous avons déployées dans les 30 municipalités et dans trois unités municipales pilotes.

Chaque équipe municipale, qui compte deux membres internationaux et trois membres locaux, suit le travail des autorités locales, donne des avis autorisés sur des questions de bonne gouvernance et de droits de l'homme et aide à appliquer les Normes.

Des efforts analogues sont déployés au niveau central où nous collaborons avec l'Assemblée du Kosovo, le Gouvernement et le système judiciaire, nous suivons leurs travaux et nous les conseillons.

Ce à quoi nous avons assisté jusqu'ici en 2006 marque le début du passage, dans le travail de la Mission au Kosovo, de son rôle antérieur de « pilier du renforcement des institutions » au sein de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à une participation proactive à l'observation des institutions locales en vue de l'application des Normes et du statut.

**Comment la Mission procède-t-elle pour se concentrer sur ses priorités ?**

Notre présence de terrain restructurée est le signe le plus visible que nous avons changé notre façon de travailler. Nous avons introduit la notion d'observation proactive afin de pouvoir nous concentrer sur le développement des institutions et le renforcement des capacités.

Cela représente un grand changement par rapport à la pratique antérieure de la Mission sur le terrain. Nous disposons maintenant d'équipes d'experts chargées cha-

cune d'une seule municipalité, alors que dans le passé les spécialistes des droits de l'homme, de la démocratisation et des élections travaillaient indépendamment les uns des autres dans un certain nombre de municipalités.

Au niveau central, nous suivons aussi de manière proactive le travail de l'Assemblée parlementaire et des institutions provisoires d'administration autonome. Nous observons et nous établissons un rapport. Ce rapport conduit alors à la formulation d'une réponse à ce que nous avons observé. Dans certains cas, la réponse revêt la forme d'une activité de renforcement des capacités. Dans d'autres, nous pouvons également aider à créer un organe institutionnel supplémentaire tel qu'un bureau pour les questions de propriété dans les municipalités où cela s'impose. Si nos interventions restent vaines, nous pouvons toujours faire appel à l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU.

**Quels sont les principaux obstacles à l'accomplissement des priorités de la Mission ?**

Au plan interne, une des difficultés auxquelles nous avons été confrontés a été de savoir comment constituer rapidement nos équipes municipales avec des candidats qualifiés des États participants de l'OSCE. A ce sujet, la Mission souhaiterait lancer un appel à toutes les délégations pour qu'elles proposent davantage de candidats.

En ce qui concerne les objectifs fixés de l'extérieur — par exemple le fonctionnement des institutions et l'application des Normes — le tableau est mitigé.

Prenons l'exemple de l'Assemblée, organe électif le plus élevé des institutions provisoires d'administration autonome. Après quelques problèmes de rodage, elle tient désormais des séances plénières ordinaires ; ses comités fonctionnent beaucoup mieux qu'il y a un an à



peine ; et la nouvelle présidence de l'Assemblée coordonne et dirige beaucoup mieux les séances.

Toutefois, l'Assemblée vient tout juste, avec beaucoup de retard, de mettre en place la législation et les procédures appropriées pour la désignation d'un nouveau médiateur local. L'élaboration et l'application de la législation constituent certainement un domaine dans lequel il faudra progresser davantage à l'avenir.

D'une manière générale, les travaux sont ralentis en partie par des retards dans les procédures de travail — au sein non seulement des structures des institutions provisoires mais aussi de l'administration internationale, qui constitue elle-même un système très complexe. Néanmoins, je ne suis nullement déçu vu les succès que nous avons remportés jusqu'ici dans la mise en œuvre de nos priorités en 2006.

**Le Kosovo entre maintenant dans la phase finale de l'évaluation de l'application des Normes en vue d'un règlement sur le futur statut. Quel jugement porteriez-vous sur ce qu'ont fait les institutions provisoires pour atteindre les Normes ?**

Je pense que les institutions provisoires ont beaucoup amélioré leur façon de travailler. Le Gouvernement et l'Assemblée sont désormais davantage comparables à leurs homologues dans les systèmes politiques plus avancés.

Premièrement, l'Assemblée a beaucoup progressé depuis l'époque où il n'y avait pas d'opposition ; elle fonctionne maintenant normalement.

Deuxièmement, les institutions du Kosovo ont pris conscience du fait que l'application des Normes ne constitue pas simplement un préalable à la définition du statut, mais qu'elle est aussi dans l'intérêt de la population kosovare et qu'elle doit se poursuivre après la définition du statut. On a également davantage conscience que l'approbation d'un texte législatif est une chose et que la capacité de l'appliquer et la volonté de le faire en sont une autre — beaucoup plus difficile.

Troisièmement, les politiciens sont désormais davantage disposés à tendre la main aux communautés minoritaires du Kosovo.

Bien entendu, des carences subsistent. Les ministères ne travaillent pas tous de la même façon et tout n'est pas appliqué comme il convient, mais les choses ont énormément changé depuis mon arrivée au Kosovo 17 mois auparavant.

**Vous avez dit que la Mission se concentre désormais sur le développement institutionnel et qu'elle a introduit le concept d'observation proactive dans ses travaux. Qu'est-ce qui a suscité ces changements ?**

La situation au Kosovo évolue et, avec elle, le rôle de la com-

## Institutions du Kosovo

*L'OSCE a joué un rôle de premier plan dans la mise en place des institutions suivantes :*

- Centre de documentation pour la défense en matière pénale
- Commission électorale centrale\*
- Secrétariat de la Commission électorale centrale\*
- Commission des plaintes et des recours en matière électorale\*
- Institut judiciaire du Kosovo+
- Centre juridique du Kosovo
- Institut des médias du Kosovo
- Ecole du Service de police du Kosovo\*+
- Centre kosovar d'éducation et de développement en matière de sécurité publique\*+
- Institution du Médiateur\*+
- Inspectorat de la police du Kosovo\*
- Conseil de la presse\*
- Radio-télévision kosovare\*+
- Commissaire provisoire pour les médias (devenu la Commission indépendante des médias)\*+

*L'OSCE a apporté un soutien substantiel aux institutions suivantes :*

- Assemblée du Kosovo et présidence et comités de l'Assemblée\*
- Tribunaux pénaux et civils\*
- Institut kosovar d'administration publique\*
- Service de police du Kosovo\*
- Municipalités (30) et unités municipales pilotes (3)\*
- Cabinet du Premier Ministre\*
- Université de Pristina\*

+ Observé par l'OSCE

\* Transfert du pouvoir aux autorités locales prévu pour 2006



Séance à l'Assemblée du Kosovo



munauté internationale. Dans le cas de l'OSCE, cela a consisté à passer de la mise en place d'institutions au développement institutionnel et à la création de capacités.

Il nous fallait également observer le travail des institutions et pas seulement le travail de celles que l'OSCE avait aidé à créer mais celui de l'ensemble des institutions impliquant le Gouvernement, le pouvoir judiciaire et la police.

Tels sont les facteurs dont nous avons tenu compte lors de l'élaboration du programme de la Mission pour 2006 et qui ont ensuite conduit à introduire le concept d'observation proactive.

Il faut continuer à suivre cette approche en 2007 également. Nous assisterons peut-être prochainement à un règlement de la question du statut qui sera suivi de toute la période transitoire. L'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU et les activités de l'administration intérimaire de l'ONU pourraient prendre fin. Il pourrait y avoir une nouvelle résolution de l'ONU. Il pourrait y avoir aussi une nouvelle décision du Conseil permanent de l'OSCE sur ce que la Mission fera au Kosovo. Tout cela pourra se produire en 2007 ou non, mais nous devons établir des plans pour 2007. Nous continuerons à restructurer la Mission et à consolider notre position en matière d'observation et de création de capacités.

Cette année, nous avons restructuré notre présence de terrain et, l'an prochain, nous entendons restructurer notre siège de Pristina. Nous disposerons d'un département s'occupant des droits de l'homme et de la décentralisation ainsi que des questions concernant les minorités, du patrimoine culturel et des personnes déplacées. Ce département suivra de près le processus relatif au statut du Kosovo et l'application du règlement concernant ce statut.

Nous disposerons également d'un autre département qui s'occupera principalement des institutions démocratiques et de la démocratisation dans son ensemble. Il collaborera avec des institutions centrales comme l'Assemblée parlementaire, le Gouvernement, les partis politiques et les organes électoraux.

Nous aurons ensuite un département spécial pour les questions de sécurité liées au statut du Kosovo et à sa mise en œuvre et aussi pour celles qui se poseront après.

Ainsi, grâce à la restructuration du siège, nous espérons rendre la Mission mieux à même de relever les défis qui l'attendent.

### Comment nos partenaires locaux ont-ils réagi à l'évolution de l'approche suivie par la Mission pour ses activités ?

Je peux dire sans crainte de me tromper que la réaction à la restructuration de notre présence de terrain a été très positive. Le personnel municipal connaît maintenant ses homologues à l'OSCE et reste en contact permanent avec eux. Les membres des municipalités apprécient le fait que l'OSCE soit devenue plus visible et d'abord plus aisée.

Toutes les communautés, tant majoritaires que minoritaires, ainsi que les politiciens comptent que l'OSCE restera après que le statut du Kosovo aura été défini. Ils souhaitent que nous les aidions à relever les défis concernant les droits de l'homme, les institutions démocratiques, le pouvoir judiciaire et la police.

### A votre avis, où en sera la Mission de l'OSCE dans cinq ans ?

Je pense que dans cinq ans l'OSCE sera toujours présente au Kosovo, non pas parce que nous le souhaitons, mais parce qu'il reste encore beaucoup de choses que l'OSCE peut faire en tant qu'organisation s'occupant de coopération et de sécurité en Europe.

Il est très difficile de dire pour le moment à quoi ressemblera exactement notre travail et dans quelle mesure il sera lié à la mise en œuvre du statut et à un processus permanent d'application des Normes.

Je ne voudrais donc pas me livrer à des spéculations mais, je le répète, je pense qu'il est quasiment certain que l'OSCE sera présente au Kosovo dans cinq ans parce que toutes les communautés le souhaitent. L'OSCE peut encore apporter beaucoup pour améliorer la vie de la population au Kosovo.

**L'Ambassadrice Werner Wnendt est Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo depuis avril 2005. Au sein de la MINUK, il remplit également les fonctions de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU pour la reconstruction des institutions. Il avait auparavant occupé le poste de principal Haut Représentant adjoint en Bosnie-Herzégovine et de conseiller pour les affaires étrangères du Président de la République fédérale d'Allemagne.**



Pristina, le 3 octobre 2006. L'Ambassadeur Werner Wnendt, Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo (à droite), avec l'Ambassadeur Joachim Rücker, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et Chef de la MINUK depuis le 1er septembre 2006. Tous deux sont des diplomates allemands chevronnés.

# Normes et statut

Les **Normes pour le Kosovo**, instituées par l'Organisation des Nations Unies en décembre 2003, décrivent un Kosovo où :

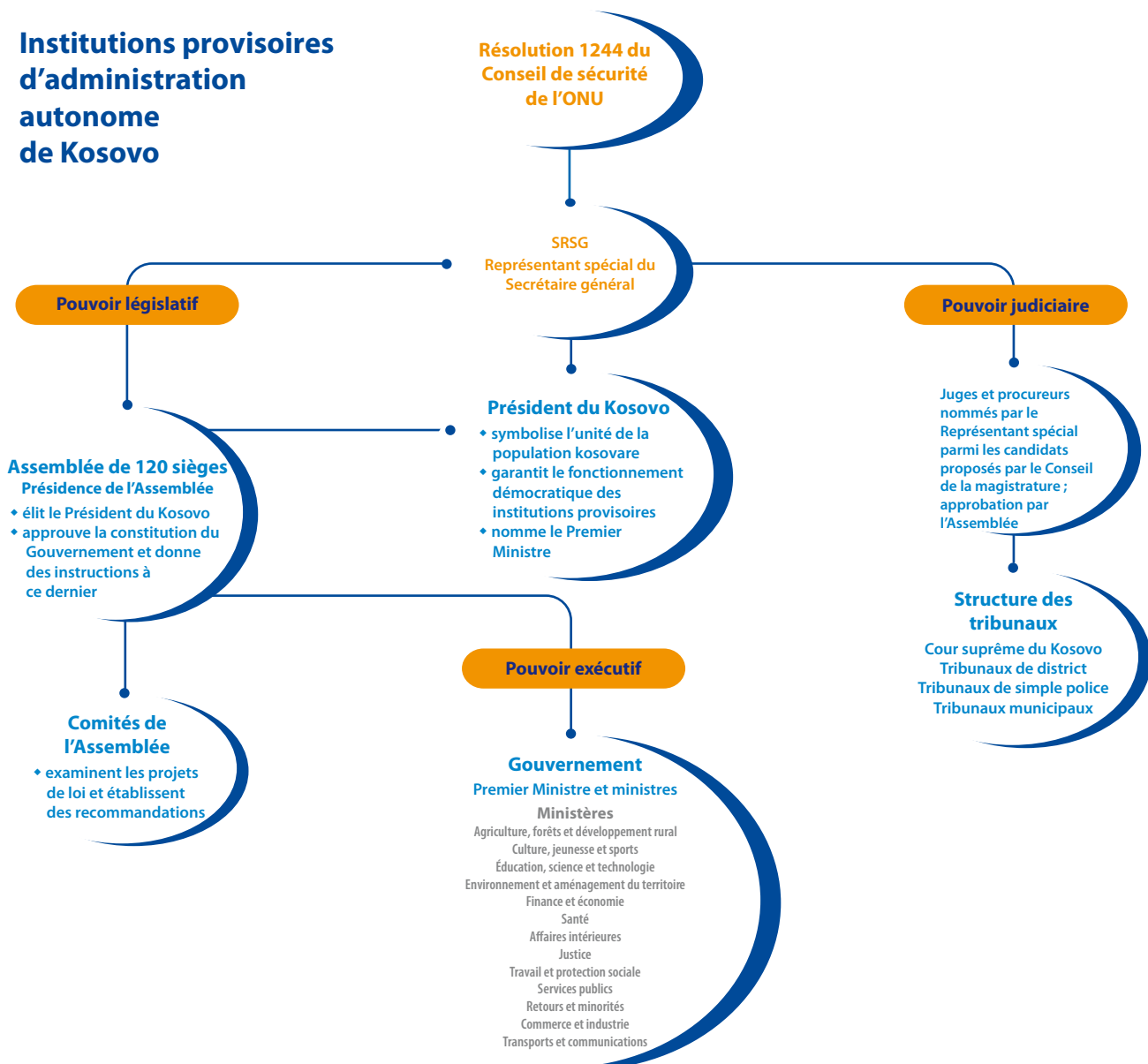
- les institutions publiques sont représentatives et démocratiques ;
- les règles de droit sont efficaces, respectées et accessibles à tous ;
- tous les individus, quelle que soit leur origine ethnique, peuvent voyager et travailler en toute sécurité et utiliser leur langue partout et dans n'importe quelle institution du Kosovo ;
- les personnes déplacées sont libres et à même de retourner au Kosovo sans obstacle, menace ou intimidation ;
- le cadre nécessaire au fonctionnement de l'économie de marché est en place ;
- les droits de propriété sont protégés de manière équitable afin d'encourager les retours et un traitement égal de toutes les communautés ethniques ;

- un dialogue constructif se déroule avec Belgrade et les relations avec les voisins de la région sont stables et pacifiques ; et
- le Corps de protection du Kosovo opère strictement dans les limites de son mandat.

En résumé, « un Kosovo où chacun — quelle que soit son origine ethnique, sa race et sa religion — est libre de vivre, de travailler et de voyager sans crainte, hostilité ou danger et où règne la tolérance, la justice et la paix pour tous ».

Le Plan d'application des Normes pour le Kosovo, publié en mars 2004, énonce de manière très détaillée les mesures que les institutions provisoires d'administration autonome (voir ci-après) devraient prendre pour satisfaire aux Normes, avec le concours de l'OSCE et d'autres partenaires. Ce plan, qui est réexaminé constamment pour tenir compte de l'évolution des réalités, a bénéficié d'encore plus d'attention depuis le début des pourparlers sur le statut.

## Institutions provisoires d'administration autonome de Kosovo







## Suivi au niveau local

### Les écoles de Klinë/Klina reçoivent leur bulletin

Conformément à la nouvelle politique de la Mission de l'OSCE consistant à être davantage à l'écoute du terrain, des membres de l'équipe municipale de Klinë/Klina, l'une des 33 équipes de ce genre dans tout le Kosovo, se sont fixés pour objectif de vérifier comment les droits fondamentaux des enfants étaient promus et respectés dans le système scolaire.

Enseignants, élèves et parents de Klinë/Klina, une ville de plus de 32 000 habitants dans la région de Peja/Peć au Kosovo, ne se souviennent pas que leur système scolaire ait jamais reçu autant d'attention. D'avril à juin de cette année, les trois membres du personnel de l'OSCE qui sont chargés de superviser la municipalité ont visité chacune de ses 16 écoles.

Dans le village de Siqevë/Sićeve, l'équipe municipale de l'OSCE a eu à connaître de plaintes d'élèves au sujet de l'absence d'eau potable dans leur école. A Shtaricë/Štarice, deux filles de 14 ans ne venaient plus en classe. Et dans plus d'un village, des cas d'enseignants giflant leurs élèves à titre de « mesure disciplinaire » ont été révélés.

En coopération avec le Coordonnateur des droits de l'enfant à Klinë/Klina, l'équipe a présenté aux fonctionnaires municipaux clés un rapport détaillé les invitant à prendre des mesures correctives concrètes.

« Après réception d'une réponse, nous don-

nerons suite par d'autres actions pour vérifier que les problèmes ont été réglés de manière satisfaisante », déclare Dominique Bush, la spécialiste des droits de l'homme de l'équipe. « En octobre, nous organisons, à l'intention de la direction de l'éducation de la municipalité et du ministère, un atelier sur les droits et l'éducation des enfants ».

Toutefois, on ne peut se permettre d'attendre que certaines situations s'aggravent. A titre de mesure immédiate, le directeur local de l'éducation a interdit aux professeurs auteurs de violences physiques de faire partie du corps enseignant pour l'année scolaire à venir.

« Nous ne sommes pas seulement intéressés à recueillir des informations et à servir de système d'alerte précoce », explique Jens Modvig, le chef adjoint de la Mission de l'OSCE au Kosovo. « Le suivi dans une optique préventive vise à obtenir des résultats. C'est notre façon d'aider les fonctionnaires municipaux à améliorer leurs capacités à résoudre des problèmes et à diriger d'une manière transparente, axée sur le service et consultative. »

De toute évidence, ajoute M. Modvig, il n'existe pas de solution universelle. Si une lacune dans la gouvernance ne peut être corrigée, nous allons toujours plus loin. En

Rentrée des classes à  
Klinë/Klina.  
Photo : OMIK/Hasan Sopa



OMIK/HASAN SOPA



OMIK/HASAN SOPA

Des services améliorés pour les résidents de Malishevë/Mališevo sont au cœur des discussions entre Haki Krasniqi (au centre), directeur de l'administration publique de la municipalité, et les observateurs de l'OSCE Kreshnik Basha (à gauche) et Olivier Bricet

Suivi des questions de santé à Klinë/Klina : les observateurs de l'OSCE,

Dominique Bush (à gauche) et Astrit Muhaxhiri, s'entretiennent avec l'employée municipale Hatixhe Berisha (à droite) pendant la visite de l'antenne d'une clinique médicale dans le village de Jagoda.

dernier recours, la Mission de l'OSCE et le Département de l'administration civile des Nations Unies peuvent recommander que le Représentant spécial du Secrétaire général use de ses pouvoirs réservés et intervienne. Dans de nombreux cas, c'est une question d'application des lois et d'ordres exécutifs. »

« Fonctionnaires et politiciens devraient être en mesure d'expliquer ce qu'ils font pour améliorer la vie des gens au service desquels ils sont censés être », explique Dominique Bush. « L'observation proactive favorise le principe de la responsabilité publique. On devrait tous avoir le sentiment d'être des membres égaux de la même société. »

Elle appelle l'attention sur le fait que cela ne signifie pas que la relation entre l'OSCE et les fonctionnaires locaux devrait être conflictuelle : au contraire, la nouvelle approche de l'OSCE favorise un partenariat constructif.

#### PRINCIPALES AVANCÉES

« La présence de l'équipe municipale de l'OSCE parmi nous a modifié de manière tangible la façon dont nous gérons nos affaires », déclare Prenkë Gjetaj, Président de l'Assemblée municipale de Klinë/Klina. « On nous aide à interpréter les règlements de manière appropriée et à appliquer les lois et les décisions plus rapidement. »

Ailleurs au Kosovo, la coopération à l'échelon local entre les municipalités et les équipes municipales de l'OSCE a débouché sur

des avancées majeures dans la protection du patrimoine culturel et dans le dialogue interethnique général.

Malishevë/Mališevo a adopté une déclaration municipale sur les possibilités égales d'emploi. Les réfugiés ashkalis ont été en mesure de retourner à Rahovec/Orahovac. Les langues minoritaires peuvent désormais être utilisées officiellement à Suharekë/Suva Reka. Pris globalement, ces développements individuels représentent des progrès tangibles vers la mise en œuvre des mesures préconisées dans les Normes pour le Kosovo [voir page 12].

Cela dit, une foule de vastes questions continueront, pendant un certain temps encore, à poser problème à la fois aux municipalités et aux 33 équipes municipales de l'OSCE.

Impliquer davantage les citoyens dans le processus budgétaire, permettre aux minorités d'être représentées au sein des organes municipaux, et appliquer le Code de conduite des fonctionnaires qui a été récemment adopté ne sont que quelques-uns des éléments sur la longue liste des choses à faire des fonctionnaires municipaux.

Alors que la question du statut du Kosovo sera bientôt réglée, la communauté internationale surveillera les performances générales des institutions locales dans la création d'une société durable, multiethnique et démocratique.



L'accent particulier mis par le *Magazine de l'OSCE* sur le Kosovo a été rendu possible grâce au concours du Bureau de la presse et de l'information de la Mission de l'OSCE au Kosovo. Les membres de l'équipe de production sont (de gauche à droite) : Hasan Sopa, responsable adjoint de l'information ; Sven Lindholm, porte-parole ; Florence Marchal, porte-parole adjointe ; et Nikola Gaon, responsable principal des relations extérieures et chef d'équipe.





Les inspecteurs Bekim Lajqi et Hysni Gashi (à droite) s'entretiennent avec (de gauche à droite) l'officier Ejup Berisha, le lieutenant-colonel Goran Stojanovic et le capitaine Jeton Regjepi au sujet du déroulement de la circulation.

Photo OMIK/Hasan Sopa

# Qui contrôle la police au Kosovo ?

## Un organisme de surveillance indépendant propre à la région

La Mission de l'OSCE au Kosovo a joué un rôle de chef de file dynamique dans l'orientation et la création d'une force de police locale professionnelle, l'une des contributions les plus largement saluées à la sécurité et à la sûreté des citoyens dans le Kosovo d'après conflit. Sept ans plus tard, la tâche de la Mission consistant à renforcer les institutions s'achève au moment où elle se retrouve à l'avant-garde d'une approche audacieuse et radicale en matière de police des polices.

Steve Bennett, un ancien lieutenant-colonel des marines des Etats-Unis, se souvient de ce jour propice de septembre 1999 où, sous la direction de l'OSCE, les installations à l'abandon de l'Ecole de police de Serbie située à Vushtrri/Vučitir, à 25 kilomètres au nord de Pristina, ont rouvert leurs portes à un premier groupe de 176 cadets.

Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis que le Conseil permanent à Vienne avait marqué son accord à l'établissement d'une mission de l'OSCE à Pristina en tant que partie intégrante mais distincte de la Mission

d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

« Nous avons littéralement formé chacun des plus de 7 000 membres que comprend actuellement le Service de police du Kosovo (SPK), du chef de la police récemment nommé jusqu'aux enquêteurs et aux policiers patrouilleurs », déclare M. Bennett qui est le directeur de l'école depuis le premier jour et dirige également le département de la Mission chargé de la formation et du perfectionnement de la police.

« Le Kosovo se rapprochant d'un règlement de la question de son statut final, nous avons commencé à porter notre attention sur la capacité de gestion du Service de police. Nous étions préoccupés de savoir comment son professionnalisme et le respect des droits de l'homme pouvaient être maintenus après notre départ », explique M. Bennett.

La principale question que ses collègues et lui se sont posés était la suivante : « Quel type de mécanisme permettrait de faire en sorte que les représentants de l'ordre soient tenus de rendre des comptes sur ce qu'ils font et la manière dont ils le font ? »

Cette réflexion a conduit à la création de l'Inspectorat de la police du Kosovo, un



OMIK/HASAN/SCPA



OSCE/DUBOVIK/ROJEK

La formation et l'éducation continues dispensées par l'Académie de police du Kosovo (ci-dessus) et l'accent mis sur le professionnalisme (photo du haut) ont contribué à faire du Service de police du Kosovo l'un des meilleurs modèles de police démocratique dans la région. En juin 2006, la 32<sup>ème</sup> promotion de cadets de police a obtenu son diplôme de l'Académie, les membres des communautés minoritaires représentant 24 %, soit le pourcentage le plus élevé jusqu'à présent. comunidades minoritarias fue del 24 por ciento, el más elevado hasta ahora.

## Rendre justice, de manière impartiale

Tout citoyen peut déposer plainte pour comportement répréhensible de la police auprès d'un poste de police, du Ministère des affaires intérieures, du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, ou directement auprès de l'inspectorat.

Les infractions commises par les policiers en civil et en uniforme qui sont considérées par l'inspectorat comme « graves », tel que le définit la loi, sont communiquées à la Commission

organe de surveillance indépendant qui est l'institution la plus récente du gouvernement provisoire et, peut-être, la dernière créée de toutes pièces par l'OSCE.

Lors de la création en avril de cette année du Ministère des affaires intérieures du gouvernement provisoire, qui a hérité de la MINUK le contrôle de la police, l'une de ses tâches les plus importantes, l'OSCE avait déjà fait le travail de préparation pour l'inspectorat.

« A ce stade, nous avons contribué à rédiger la législation créant l'inspectorat, conçu sa structure, établi son budget et fait en sorte qu'il dispose de bureaux et de matériel durant sa première année d'activité », explique Frank Harris, le Directeur du programme de mise en œuvre de l'inspectorat de la police, dont l'effectif, essentiellement local, est de 15 personnes.

Selon M. Harris, l'inspectorat se démarque radicalement de la police des polices standard dans de nombreuses parties du monde, où les enquêtes sur la police et l'inspection de la police font partie intégrante de la force de police elle-même.

L'Inspectorat de la police du Kosovo est inhabituel en ce qu'il :

- Combine deux fonctions, à savoir enquêter sur les plaintes pour faute grave de la police *et* évaluer les performances de la police dans des domaines essentiels liés à la gestion ;
- Est géré par une équipe multiethnique de fonctionnaires, et non pas par des officiers de police ; et
- Mesure les performances en matière de gestion et mène des enquêtes conformément aux principes énoncés dans le Code européen de déontologie de la police.

L'inauguration du nouvel organe, le 28 juin, dans ses locaux temporaires du centre de formation de l'OSCE à Pristina, a offert l'occasion de présenter son personnel soigneusement sélectionné qui se compose d'un inspecteur en chef et de son équipe d'inspection de 20 personnes, tous titulaires d'un diplôme universitaire. De même que quelque 300 candidats, ils ont subi des tests rigoureux, conçus conjointement par l'OSCE et le Ministère, destinés à révéler leurs capacités en matière d'établissement de rapports et d'analyse.

« C'était la première fois qu'un examen était organisé dans la fonction publique kosovare », déclare fièrement M. Harris.

Le responsable de la formation, Steve Smith, a également ses propres raisons d'être satisfait. Un programme de formation entièrement nouveau, spécialement élaboré par l'OSCE pour correspondre exactement à la mission

supérieure de nomination de la police et de discipline qui tient une audition pour déterminer si l'accusé est coupable ou non des faits qui lui sont reprochés.



La Commission, qui est multiethnique et entièrement indépendante du Service de police, se compose de hauts fonctionnaires et de représentants municipaux de haut rang.

Le chef de la police, en étroite consultation avec le Ministre des affaires intérieures, détermine la sévérité de la sanction.



de l'inspectorat, a démarré de façon très encourageante.

La formation à l'**inspection de la gestion**, l'élément central de la première phase du programme, est en cours depuis juillet et s'étalera sur huit mois.

« Les inspecteurs passeront de la salle de classe au terrain et vice-versa », explique M. Smith. « Ils apprendront à recueillir et à analyser les réponses à des questions telles que celles-ci : La police enquête-t-elle de manière appropriée sur les délits ? Fait-elle en sorte que chacun, y compris les membres des minorités, se sente en sécurité et en sûreté et jouisse du droit de circuler librement ? Elabore et applique-t-elle des stratégies visant à réduire le nombre de morts et de blessés sur les routes kosovares ? »

D'ici la fin de l'année, il compte que les inspecteurs auront appliqué certaines de leurs compétences récemment acquises à l'élaboration du premier *Rapport annuel sur les performances du Service de police du Kosovo*, rapport qui comportera des recommandations pour des améliorations.

La formation aux **enquêtes sur les allégations de fautes graves de la police**, la deuxième phase du programme, débutera au début de l'année prochaine et durera cinq mois.

« Outre la préparation des procédures, nous accorderons beaucoup d'importance à un comportement conforme à l'éthique lors des interrogatoires et des enquêtes », déclare M. Smith. « D'ici juin 2007, l'inspectorat devrait être prêt et apte à traiter les plaintes graves du public. »

Les inspecteurs ont le droit d'entrer dans les postes et bureaux de police, de les inspecter, d'interroger les agents indépendamment de leur grade, et de saisir des documents de police. « Cette approche audacieuse de la police des polices ne va évidemment pas sans risques », met en garde M. Harris.

« Nous rappelons aux inspecteurs qu'ils devraient toujours s'efforcer de trouver un juste équilibre : ils devraient reconnaître les atouts ainsi que les faiblesses de la police. Dans ses rapports intérimaires et annuels, l'inspectorat se fera un devoir de reconnaître dûment les performances exceptionnelles et les meilleures pratiques en matière de gestion. »

Lors de l'inauguration, le Ministre de l'intérieur Fatmir Rexhepi a invité les policiers à considérer l'inspectorat non pas comme une « intrusion indésirable » dans leur travail mais comme un « avantage précieux » dans le cadre des efforts en cours visant à améliorer



28 juin 2006 : Le Ministre des affaires intérieures Fatmir Rexhepi (à gauche) et le chef adjoint de la police S. Ahmeti s'adressent à la presse lors de l'inauguration de l'Inspectorat de la police du Kosovo.

rer l'efficacité et l'efficacité des opérations de police et leur respect de la loi.

« L'année à venir sera difficile, mais je suis convaincu que nous arriverons à nos fins », déclare Frank Harris. Il écrit actuellement un livre de réflexions sur la stratégie qui sous-tend l'inspectorat de la police, à la suite d'un premier ouvrage consacré à l'expérience de l'OSCE dans son rôle de renforcement des capacités en matière de réforme de la police ([www.osce.org/kosovo](http://www.osce.org/kosovo)).

« Nous espérons que, tout comme l'Académie de police, l'inspectorat servira de preuve vivante de la capacité du Kosovo à satisfaire les attentes de la communauté internationale à ce stade crucial. Nous espérons aussi que, tout comme l'Académie, cette institution de renforcement des capacités, la dernière à avoir été établie par l'OSCE, figurera en bonne place dans le débat en cours sur la nature de la réforme de la police dans les sociétés d'après conflit. »

Mai 2006 : le chef de la police de la MINUK Kai Vittrup (au centre) a promis de soutenir pleinement les activités de l'organisation indépendante de contrôle de la police lors d'une réunion avec Frank Harris, directeur du projet d'inspectorat de la police (à droite), et Steve Smith, responsable de la formation (à gauche).





Coalition d'ONG de femmes  
à Tbilissi (Géorgie).

# La force de l'idéal

## Raisons impérieuses pour continuer à réduire la disparité entre les sexes

Malgré les progrès spectaculaires réalisés dans le domaine des droits des femmes au cours des trois dernières décennies, pourquoi devons-nous continuer à expliquer sans cesse qu'il est absurde de laisser la moitié de la population en marge de la société ? Pourquoi la route est-elle souvent longue entre les déclarations d'intention et leur mise en œuvre effective ? Le premier rapport du Secrétaire général évaluant la performance de l'OSCE dans l'accomplissement de ses engagements en matière de parité des sexes nous rappelle que le principal obstacle auquel nous nous heurtons ne réside pas tant dans l'opposition ouverte des dirigeants aux aspects de notre travail qui touchent à cette question que dans leur manque profond d'intérêt et de compréhension pour le rôle important qu'elle joue dans l'avènement d'une sécurité réellement globale.

### PAR L'AMBASSADRICE METTE KONGSHEM

**A** l'époque où j'étais jeune diplomate à la délégation norvégienne auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, j'étais chargée de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, qui s'occupe des questions sociales, humanitaires et culturelles. Les questions de parité des sexes figuraient en bonne place dans son ordre du jour. La première Conférence des Nations Unies sur la condition de la femme venait de se tenir à Mexico en 1975.

Venant d'un pays qui s'est toujours beaucoup préoccupé des questions de parité des sexes, j'estimais avoir de la chance d'arriver avec le bon « bagage » au bon endroit et au bon moment.

Depuis, des progrès considérables ont été réalisés en matière de parité des sexes dans de nombreux pays et dans les organisations internationales. Des stratégies pragmatiques, des lois, de nouveaux mécanismes institutionnels et des programmes d'éducation éclairent les esprits, changent les attitudes et accroissent la sensibilisation.

Au fil des années, j'en suis venue moi aussi à m'identifier étroitement à l'idée qui est à la base de la lutte pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Je la résume tout simplement à une question d'équité fondamentale, de justice et de droits humains essentiels.

Mais en plus, cela se justifie du point de vue économique. Donner aux femmes les moyens de jouer un rôle plus dynamique dans tous les aspects de la vie quotidienne procure à une société un « avantage compétitif » en assurant une stabilité et une sécurité durables, comme dans le cas de la Norvège et d'autres pays.

Telles étaient les réflexions qui me traversaient l'esprit lorsque, à l'automne 2003, j'ai lancé l'élaboration du Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes alors que je présidais le Groupe de travail informel sur la parité des sexes et la lutte contre la traite.

Pourquoi cette initiative était-elle nécessaire ? Après tout, on faisait déjà beaucoup de bonnes choses dans le cadre du premier Plan d'action pour les questions de parité des sexes lancé en 2000. Mon intention n'était pas de réinventer la



roue, mais de faire passer notre plan en matière de parité des sexes au niveau suivant. L'Organisation était dépourvue d'une stratégie globale propre à assurer une application systématique de mesures concrètes tout en servant à rendre les responsables comptables de leur application.

A force de détermination et de dur labeur de la part des délégations et du Secrétariat, nous sommes parvenus à un consensus sur une telle stratégie, qui est énoncée dans le Plan d'action de 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes.

Moins de deux ans après l'adoption de ce document par le Conseil ministériel à la réunion qu'il a tenue à Sofia en décembre 2004, une nouvelle étape a été franchie en juin 2006 lorsque le Secrétaire général a consacré un tout premier rapport au Conseil permanent à la façon dont l'Organisation s'acquitte de ses engagements en matière de parité des sexes. Ce rapport s'inscrivait directement dans le prolongement des mesures d'application du Plan d'action et sera présenté tous les ans.

#### **QUEL EST L'ENJEU ?**

- Une organisation qui fait une place égale aux hommes et aux femmes fonctionne mieux dans tous les domaines. Dans le cadre des efforts que nous faisons pour reconstruire des sociétés après un conflit, renforcer les droits humains, lutter contre l'intolérance, régler des conflits gelés, prévenir les tensions et relever un ensemble complexe de défis sécuritaires, nous devons tirer parti de la créativité, de l'expérience et du talent des hommes comme des femmes.
- Si l'OSCE veut être fidèle à son approche globale et transdimensionnelle de la sécurité, elle a besoin de femmes comme dirigeantes, négociatrices et architectes de la paix. Nous devons tout simplement rejeter l'idée que l'objectif de l'égalité des sexes est une question isolée à aborder uniquement dans le cadre des activités liés à la dimension humaine.

C'est là que la pratique de la « prise en compte systématique de la question de la parité des sexes » joue un rôle crucial. Nous devrions scruter chaque décision officielle, chaque programme et projet de l'OSCE et chaque conférence et atelier et nous poser la question suivante : traite-t-il des besoins et priorités spécifiques des hommes comme des femmes ?

Concentrons notre attention sur les atouts particuliers des femmes. Nous devons commencer à voir dans les femmes plus que de simples victimes des circonstances. J'attends avec impatience le moment où l'on ne trouvera plus dans les descriptifs de projets l'expression standard « les femmes et autres groupes défavorisés ».

Un des points de référence du Plan d'action sur l'égalité entre les sexes est constitué par la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, qui réaffirme le rôle central des femmes dans la prévention des conflits et les processus de reconstruction après des conflits – domaine dans lequel l'OSCE possède un avantage certain. Pour sa part, la Norvège, qui est pleinement consciente de l'importance d'une participation des femmes à toutes les formes d'activités de consolidation de la paix et de la démocratie, a adopté son propre plan pour l'application de cette résolution.

## *Profil de l'OSCE en matière de parité des sexes*

Au 1er décembre 2005, les femmes représentaient à l'OSCE :

- 42 % de l'effectif total de 3428 membres du personnel ;
- 0 % des chefs de mission ;
- 3 des 13 chefs de mission adjoints ;
- 45 % du personnel d'appui (catégorie G) ;
- 39 % des administrateurs (P-1 à P-4, y compris les administrateurs nationaux sur le terrain et le personnel détaché par des gouvernements) ;
- 32 % du personnel contractuel recruté sur le plan international et du personnel détaché. Dans les missions de terrain, la proportion des femmes dans cette catégorie varie beaucoup, allant de 43 % en Bosnie-Herzégovine à 13 % en Géorgie ;
- 34 % de l'effectif total de 629 membres du personnel détaché ;
- 34 % de l'effectif total de 87 membres du personnel d'appui et administrateurs sous contrat en 2005. Cette année-là, 580 hommes et 159 femmes ont posé leur candidature à des postes contractuels de la classe P-5 ; et
- 12 % du personnel occupant des postes de cadre (P-5 et au-dessus ; chef et chef adjoint de mission ; chef d'institution). Ce pourcentage est supérieur au chiffre de 5 % à l'OTAN, mais il est loin de celui de 28 % à l'Organisation internationale pour les migrations et de 25 % au Parlement européen.

*Source : premier rapport annuel d'évaluation du Secrétaire général sur l'application du Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes, publié en juin 2006. Ces statistiques ont été réunies par le Département des ressources humaines et la Section de la parité entre les sexes en vue de déterminer les principaux problèmes, d'améliorer les stratégies de recrutement et d'appeler l'attention des États participants sur la nécessité de proposer davantage de femmes pour les postes de rang élevé.*

#### **UN OUTIL QUI VIENT À POINT**

On s'est beaucoup livré à l'introspection dans toute l'Organisation ces dernières années lorsque nous nous sommes efforcés d'en renforcer la pertinence et l'efficacité. Le mot « réforme » était sur toutes les lèvres. Nous avons fixé des priorités, défini une vision stratégique et amélioré notre façon de travailler dans un environnement sécuritaire changeant.

Je suis convaincue que la mobilisation de tout le potentiel des hommes comme des femmes fait partie intégrante de ce processus et que le Plan d'action sur l'égalité entre les sexes offre un outil opportun pour réviser notre façon de penser.

« Il est crucial que l'OSCE veille à ce que sa propre maison soit en ordre puisqu'elle aide les États participants à promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, » a déclaré un de mes collègues au Conseil permanent. Je ne peux que souscrire à cela.

Il nous suffit de regarder le nombre lamentablement faible de femmes aux postes de cadres et de responsables dans les structures de l'OSCE, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, pour nous convaincre de deux choses :

- nous – et cela englobe les États participants – devons

continuer à explorer d'autres méthodes pour trouver et nommer des candidates à des postes de responsabilité.

• Nous devrions aussi continuer à examiner comment notre Règlement du personnel pourrait être aligné sur les meilleures pratiques d'autres organisations afin de favoriser un environnement de travail tenant compte des différences entre les sexes et des politiques soucieuses de la famille.

En outre, si nous parvenons un jour à nous entendre sur des mesures pour renforcer le rôle du Secrétaire général, cela, à mon avis, donnerait à ce poste suffisamment de poids pour plaider en faveur des aspects opérationnels des questions prioritaires – y compris la promotion de l'égalité entre les sexes. Il en va de même dans le cas du personnel chargé des questions de parité des sexes au Bureau du Secrétaire général et dans celui des coordonnateurs pour cette question sur le terrain. Pour pouvoir changer véritablement les choses, ils ont besoin d'être investis d'une autorité accrue et d'être associés plus étroitement à l'élaboration de politiques et de programmes nouveaux.

Toutefois, ces mesures de réforme dans le domaine de la parité des sexes ne suffiront pas ; elles doivent être appuyées vigoureusement par une direction sensible à cette question aux échelons les plus élevés et je n'entends pas seulement par là le Secrétaire général. Les présidences, les cadres et les chefs de mission et d'institution doivent adresser des signaux clairs et positifs indiquant qu'ils souhaitent faire bouger les choses.

Pour commencer, les cadres, vu qu'ils sont comptables de l'application du Plan d'action, devraient à tout le moins se familiariser avec son contenu et veiller à ce que les préoccupations touchant la parité des sexes ne soient pas négligées au profit d'autres questions « plus pressantes » ou « plus importantes » lors de diverses réunions de haut niveau.

Je suis encouragée par les progrès qu'ont réalisés le Centre de prévention des conflits, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et le Haut Commissaire pour les minorités nationales en ce qui concerne l'intégration des préoccupations relatives aux femmes dans leurs activités. Ils ont montré la voie grâce à un certains nombres d'activités et d'idées fort intéressantes, qui sont exposées dans le rapport du Secrétaire général.

#### **UN DOCUMENT VIVANT**

Moins de deux ans après l'adoption du Plan d'action, il est bien entendu trop tôt pour s'attendre à des changements stratégiques spectaculaires dans l'Organisation. Compte tenu de nos capacités et de nos ressources limitées, que pouvons-nous faire, nous les États participants, pour aider les équipes chargées des questions de parité des sexes au Secrétariat et sur le terrain, qui font le maximum pour s'acquitter de leur part des responsabilités dans le cadre du Plan d'action ?

Je pense qu'il incombe à chacun d'entre nous de faire avancer la question et de lui faire gagner du terrain. Si nous voulons montrer combien nous prenons nos tâches à cœur dans le domaine de la parité des sexes, nous devrions mettre à la disposition de l'Organisation les ressources et les outils nécessaires pour faire du Plan d'action un document vivant.

Lors de nos débats au Conseil permanent, nous ne

devrions pas négliger les aspects de la dimension économique et environnementale et de la dimension politico-militaire qui touchent à la parité des sexes. Nous devrions tenir compte de ce facteur lors de l'élaboration de stratégies concernant des conflits ainsi que de projets et de programmes concrets. Si l'OSCE décide de se lancer dans une réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'il a été proposé récemment, nous devrions veiller à ce que la parité des sexes ne soit pas laissée de côté.

Il est dans la nature des thèmes complexes que le verre est souvent considéré en même temps comme à moitié vide et à moitié plein. La bonne nouvelle est que l'application par étapes du Plan d'action sur l'égalité entre les sexes a déclenché un vaste processus de prise en compte systématique de la parité des sexes dans l'ensemble des structures de l'OSCE, appuyé par un programme de formation renforcé. On s'accorde à reconnaître que les questions de parité des sexes ont finalement été placées sous les projecteurs. J'attends avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général qui, je l'espère, adoptera une approche plus analytique.

Le fait que les préoccupations des femmes figurent maintenant en bonne place dans l'ordre du jour de l'OSCE laisse bien augurer de l'avenir. Cela me fait penser aux paroles du médecin et humaniste Albert Schweitzer qui a dit ceci : « la force de l'idéal est incalculable. A regarder une goutte d'eau, on n'y voit trace de force. Mais qu'elle pénètre dans une fissure de rocher, et s'y congèle, elle fera sauter le rocher. »

Le début de l'application du Plan d'action de l'OSCE sur l'égalité entre les sexes constitue une telle « fissure de rocher ».

**Mette Kongshem**, Ambassadrice et représentante permanente de la Norvège auprès de l'OSCE depuis septembre 2002, a présidé le Groupe de travail informel de l'OSCE sur l'égalité entre les sexes et la lutte contre la traite en 2003-2004.

Sa première affectation diplomatique a été à New York à la Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies. Elle a fait fonction ensuite de conseillère à l'ambassade de Norvège à Washington, D.C., et d'Ambassadrice en République tchèque (1996-1999).

Parmi les autres postes qu'elle a occupés en Norvège figurent ceux de Ministre adjointe du commerce et des transports maritimes (1981-1983) et de Directrice générale chargée des affaires européennes et nord-américaines au Ministère des affaires étrangères (1999-2001).

L'Ambassadrice Kongshem est titulaire d'une licence de sciences politiques ainsi que de langues et littératures française et nordique de l'université d'Oslo. Elle a également étudié au Collège de défense de l'OTAN et au Collège de défense norvégien.







# Les femmes arméniennes peinent à se faire une place en politique

Pour les femmes dans les sociétés en voie de modernisation, s'imposer en politique est plus facile à dire qu'à faire, en particulier dans les pays qui privilégient le patriarcat. C'est le cas en Arménie, en dépit du lot d'avantages dont bénéficient traditionnellement les femmes : elles continuent d'avoir le même accès que les hommes à l'éducation, dirigent de nombreuses organisations non gouvernementales et sont, c'est un fait reconnu, le « ciment » qui maintient l'unité familiale, tout en contribuant également considérablement à la vie économique arménienne. Pour tenter de remédier à ce paradoxe, l'OSCE et ses partenaires se sont engagés dans des activités visant à inciter les femmes à appliquer leurs aptitudes à diriger sur la scène politique.

**PAR BLANKA HANCILOVA ET  
TATEVIK MELIKYAN**

**A**méliorer la condition de la femme en Arménie est, comme dans de nombreux autres pays, une tâche ardue. Les personnes qui occupent des postes à responsabilités – essentiellement des hommes – ont tendance à considérer de façon condescendante l'objectif de l'égalité des droits. Selon une idée très répandue dans cette démocratie toujours fra-

gile, d'autres problèmes plus urgents méritent d'occuper le devant de la scène. Plus dérangeant encore est le fait que non seulement des hommes, mais également des femmes considèrent la « parité des sexes » comme un faux problème.

« La plupart des gens pensent que nier l'existence de la discrimination fondée sur le sexe, que ce soit au niveau de la famille ou de la société, fera disparaître le problème », explique Nora Hakobyan, la responsable du Conseil des femmes républicaines, une ONG arménienne hautement respectée.

Bon nombre de ses collègues conviennent que le désintérêt flagrant du grand public pour les questions liées aux spécificités de chaque sexe est un facteur qui contribue encore davantage qu'une structure de gouvernement insensible à ces questions à rendre les femmes largement invisibles dans le processus politique.

Mme Hakobyan est convaincue que des débats ouverts, suivis de mesures correcti-

Photos pages 21 à 23 :  
Centre pour les droits des  
femmes à Echmiadzin  
(Arménie).



ves actives, contribueront pour beaucoup à faire passer le sujet dans le domaine public. « Actuellement, toutefois, il n'existe tout simplement pas suffisamment d'initiatives qui se portent à la rencontre des femmes elles-mêmes », explique-t-elle.

Certains défenseurs des droits des femmes se remémorent avec nostalgie les « mérites » de l'ancien système soviétique dans lequel la « question des femmes » avait été déclarée « réglée » en intégrant les femmes dans la structure politique par le biais de quotas établis. D'autres ne partagent pas cet avis, faisant valoir que, dans les faits, les pratiques et les attitudes discriminatoires ont persisté à l'arrière-plan.

Les deux côtés sont toutefois d'accord sur un point : quinze ans après l'indépendance, l'Arménie doit encore mettre en place un mécanisme efficace qui témoignerait une fois pour toutes d'une volonté politique déterminée à faire en sorte que les femmes, qui représentent plus de la moitié des trois millions d'habitants du pays, ne soient pas exclues du processus d'élaboration des politiques et décisionnel.

Bien qu'un plan d'action national détaillé, s'étendant sur six ans, ait été lancé en 2004 pour améliorer la condition de la femme, et bien qu'il existe un cadre juridique rigoureux pour l'égalité des droits, les choses ont relativement peu changé en pratique. Regardez ces chiffres :

- Sur 16 ministres, un seul, le Ministre de la culture et de la jeunesse, est une femme ;
- Sur 58 vice-ministres, quatre seulement sont des femmes,
- Sur 131 parlementaires, députés à l'Assemblée nationale, six seulement, soit 5 % du total, sont des femmes ;
- La situation n'est pas très différente au sein des organes d'administration locale : seuls 4 % des maires des localités et 5 % des conseillers de village sont des femmes ;
- Aucune femme n'a jamais été nommée au poste de gouverneur — dix sièges en tout — ou à celui de vice-gouverneur depuis la création des organes d'administration régionale et locale en 1996.

C'est ce profil de la participation – ou de l'absence de participation – des femmes arméniennes à la politique que les partenaires internationaux du pays ont qualifié « d'alarmant ».

Beaucoup estiment que cette image faussée risque de le

devenir encore plus alors que les hommes continuent de chercher un emploi à l'étranger et que la proportion des femmes au foyer continue de croître, leur laissant peu de temps pour des initiatives personnelles.

Jemma Hasratyan, qui est à la tête de l'Association arménienne des femmes universitaires, affirme que « l'attitude passive des femmes en ce qui concerne la participation à la politique peut s'expliquer à la fois par le niveau généralement faible de culture politique démocratique de la société et par le manque de compétences politiques et d'expérience des femmes en la matière ».

#### **UNION DES FORCES**

Dans le cadre d'une collaboration largement acclamée entre des organisations internationales et leurs partenaires locaux, le Bureau de l'OSCE à Erevan et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) se sont associés en août et en septembre 2005 avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Coalition arménienne pour la paix afin d'encourager les femmes à s'intéresser activement aux affaires politiques, en commençant par les élections municipales à l'automne 2005.

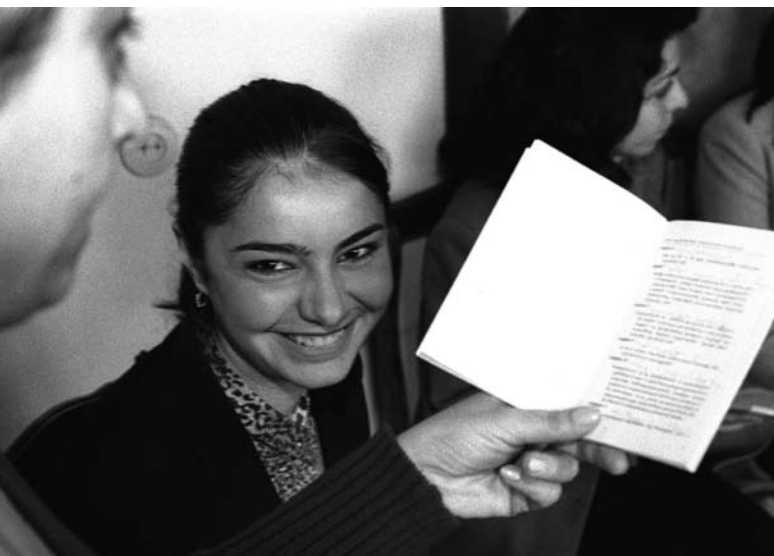
Quelque 250 femmes, réparties en groupes de 21 participantes, ont pris part à l'un des 12 séminaires d'une durée de deux jours à Erevan et dans dix autres régions. Onze formateurs arméniens ont été soigneusement sélectionnés pour enseigner l'art de diriger, la constitution d'équipes et la mobilisation des communautés, l'accent étant mis en particulier sur les processus électoraux locaux et la législation en la matière.

Comme la plupart des femmes étaient membres d'ONG ou provenaient du secteur de l'éducation, la qualité des débats, comme l'intérêt témoigné, étaient élevés, en particulier dans la catégorie d'âge de 45 ans et plus.

Les séminaires ont révélé un obstacle majeur qui empêchait les femmes de se porter candidates à des fonctions publiques.

« Il était intéressant de constater que la plupart des participantes ne croyaient pas en des élections libres et équitables », explique Nora Hakobyan, qui a coordonné les activités de formation. « Deux camps étaient en présence : les sceptiques, qui estimaient que le processus de scrutin





n'était pas du tout tributaire de leur participation, et celles qui voyaient en leur participation l'expression d'un engagement civique constructif. Les formateurs ont organisé un dialogue stimulant entre ces deux groupes. »

Bien que la formation ait donné des résultats relativement modestes, 21 femmes s'étant présentées aux élections locales et, parmi celles-ci, neuf ayant été élues, les promoteurs du projet ont estimé qu'il s'agissait-là d'un début satisfaisant. En outre, plusieurs des participantes à la formation ont rejoint des équipes de campagne et des comités électoraux.

Aspect plus important, déclare Jemma Hasratyan, des sondages effectués par son ONG indiquent que l'idée de femmes cherchant à participer plus activement à la vie publique est désormais considérée d'un œil plus favorable qu'auparavant.

#### **LONGUEUR D'AVANCE**

Deux scrutins importants – les élections législatives en mai 2007 et l'élection présidentielle en 2008 – devant avoir lieu sous peu, il est indispensable que l'Arménie prenne une longueur d'avance pour préparer le terrain à des élections équitables, transparentes et démocratiques avec une liste de candidats caractérisée par un meilleur équilibre entre les sexes.

Dans le cadre de leur contribution, le Bureau de l'OSCE à Erevan et ses partenaires internationaux élaborent actuellement une fiche d'information énonçant les engagements de l'Arménie en matière de parité des sexes et les bonnes pratiques dans le domaine de l'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes, qui sera utilisée comme outil de sensibilisation.

Le Bureau de l'OSCE prévoit également d'organiser un séminaire d'une durée de deux jours sur l'élaboration de budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes pour les députés de l'Assemblée nationale et le personnel des principaux ministères. Le Bureau continuera de travailler avec le PNUD sur son projet visant à accroître le rôle des femmes dans le cadre des élections, en tant qu'électrices comme en tant que candidates.

« Je pensais jusqu'à présent que je ne devais pas m'impliquer dans les partis politiques car je craignais d'y perdre la face », explique Nora Hakobyan. « J'avais tort. Je réalise



maintenant — et j'espère que d'autres le feront également — que c'est au contraire l'occasion pour nous les femmes de faire connaître nos besoins. Nous avons beaucoup de retard à rattraper par rapport aux indicateurs plus favorables de nos voisins en matière de parité des sexes. »

En effet, beaucoup est en jeu si trop peu de femmes arméniennes s'emploient à promouvoir l'agenda en matière de parité des sexes, qui englobe toute une série de tendances socio-économiques inquiétantes allant d'un taux de chômage élevé et d'une rémunération inégale jusqu'à la traite des femmes et à la violence domestique en passant par des informations discriminatoires dans les médias et la non-prise en compte des besoins des femmes rurales.

« La communauté internationale fait ce qu'elle peut pour permettre aux fonctionnaires, aux personnalités politiques et au public de mieux comprendre ces problèmes et pour améliorer notre capacité à les résoudre », déclare Mme Hakobyan. « L'étincelle est allumée par nos partenaires internationaux mais c'est à nous, les Arméniens, de nous enflammer et de prendre les mesures qui s'imposent. »

**Blanka Hancilova (à droite) était directrice du programme de démocratisation auprès du Bureau de l'OSCE à Erevan de février 2004 à octobre 2006. Tatevik Melikyan (à gauche) a travaillé sur des questions de démocratisation au Bureau de l'OSCE à Erevan et elle est aujourd'hui coordinatrice du programme sur la société civile à la Fondation d'assistance de l'Open Society Institute en Arménie.**



# Le travail en réseau fait merveille

## Les femmes de carrière libérale en Asie centrale et dans le Caucase du Sud

Il est de fait que la principale source de connaissance spécialisée en matière de promotion de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes dans de nombreux États émergents est constituée généralement par les consultants venant de démocraties bien établies. Ce transfert de connaissances est incontestablement enrichissant et nécessaire, mais il ne débouche pas toujours sur des initiatives locales durables. Afin de remédier à cette insuffisance, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE a favorisé l'éclosion des talents locaux grâce à un réseau régional couvrant le Caucase et l'Asie centrale — et les résultats ont été impressionnants.



**PAR TIINA ILSÉN**

L'idée à l'origine du Comité d'experts d'ONG sur l'égalité entre les sexes, lancée par le BIDDH en 2004, est simple : aider des femmes qui ont une connaissance intime de leur milieu natal à se sentir suffisamment capables et confiantes pour trouver elles-mêmes des réponses adaptées.

Ensemble, les membres du Comité — quinze dirigeantes éminentes de la société civile d'Asie centrale et du Caucase du Sud — représentent des centaines de réseaux nationaux d'organisations qui sont des partenaires de longue date du BIDDH dans le cadre d'un programme plus vaste. Lancé il y a maintenant six ans, ce programme, qui vise à accroître la participation des femmes aux processus démocratiques à tous les échelons de la prise des décisions, à récemment étendu sa zone géographique d'activité à l'ex-République yougoslave de Macédoine et à l'Ukraine.

Le fait que ses membres représentent tout un éventail de professions et de domaines d'in-

térêt ajoute beaucoup à la valeur du Comité. Ses membres sont des professeurs d'université, des économistes, des médecins, des journalistes et des activistes des droits des femmes. Individuellement et collectivement, ils sont en mesure d'exercer une grande influence au-delà de leur spécialité.

Mira Karybaeva, activiste éminente de la société civile du Kirghizistan, dit que le Comité est animé d'un sens du but commun :

« Nous avons toutes à cœur de faire prendre conscience aux décideurs de nos pays que les questions de parité des sexes ne devraient pas être considérées comme distinctes des questions politiques, économiques et de droits humains, » dit-elle.

Les membres du Comité acquièrent progressivement les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour poursuivre cet objectif. Aidé par des séminaires et des ateliers parrainés par le BIDDH sur l'art de diriger, les meilleures pratiques et l'élaboration de stratégies, les 15 femmes découvrent qu'elles peuvent user de leur crédibilité pour rapprocher les initiatives de la société civile et des gouvernements dans des domaines aussi importants que l'élaboration de politiques en matière de parité des sexes, l'établissement de plans d'action nationaux dans ce domaine et la mise en place de nouveaux mécanismes pour l'égalité entre les sexes.

Galina Petriashvili, qui représente l'Association géorgienne de journalistes *GenderMédiaCaucasus*, dit que le Comité a une composition parfaitement logique.

« Nos pays ont une histoire similaire, des problèmes similaires et des lois similaires, mais dans le domaine de la parité des sexes, nous enregistrons toutes des succès variables. Grâce aux activités du Comité, nous pouvons nous éduquer mutuellement. Chacune d'entre nous en profite. »

Ainsi, les membres du Comité venant d'Azerbaïdjan sont sur le point de mettre en place un système de microcrédit à l'échelle nationale

Perfectionnement de cadres  
à Khudat (Azerbaïdjan)



et espèrent adapter les leçons tirées des travaux de Charita Jashi. Professeur d'économie, cette dernière a effectué des recherches approfondies sur la situation économiques des femmes en Géorgie et a mis leur esprit d'entreprise à profit dans le cadre de projets à orientation commerciale et de publications sur l'auto-assistance. Elle tire parti des ressources d'un réseau mis en place dans toute la Géorgie avec le concours du BIDDH en 2000.

« Il y a quelques années à peine, les voix des ONG n'étaient pas entendues par le Gouvernement, » déclare Mme Jashi. « Heureusement, nous avons dépassé ce stade en Géorgie. Aujourd'hui, nos recommandations sont prises en considération dans le cadre du processus politique. »

Zulfiya Tukhtakhodjaeva, qui représente l'Association ouzbèke d'organisations non gouvernementales de femmes, juge que les activités d'échange d'informations et les plans d'action communs du Comité sont des plus utiles pour promouvoir des réformes nationales dans le domaine de la parité des sexes.

« Nous avons besoin de toute l'assistance que nous pouvons obtenir pour aider les femmes à croire en elles et à surmonter la crainte qu'elles éprouvent à postuler à des emplois publics », dit-elle.

Mme Tukhtakhodjaeva mentionne l'utilité du document de stratégie sur l'accroissement de la participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques qui a été établi par plusieurs organisations de femmes lors d'une réunion tenue au Kirghizistan en 2003. « Nous saisissons l'occasion qu'offre les réunions de ce genre pour diffuser des informations et présenter un tableau objectif de ce qui se passe dans nos pays », déclare-t-elle.

Cette grande focalisation du Comité à l'échelle de la région a été rendue possible en premier lieu par l'investissement à long terme que le BIDDH consacre à la constitution de coalitions et de réseaux nationaux solides d'ONG s'occupant de questions de parité des sexes.

Zulfiya Kochorbaeva, membre du Comité venant du Kirghizistan, rappelle qu'en 1999, lorsque son ONG - l'Agence des technologies sociales - a participé pour la première fois à certains des petits séminaires du BIDDH sur l'art de diriger, les participantes de son pays n'avaient guère l'expérience des questions de parité des sexes.

En cinq ans, la situation allait changer radicalement.

## Images de femmes dans le Caucase du Sud

En 2003, lorsque le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) lui a demandé d'effectuer une mission dans le Caucase pour faire des photos sur le thème de la parité des sexes, le photographe français Eric Gurlan en a profité pour se rendre non seulement dans les capitales de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie, mais aussi dans une douzaine de villages ruraux.

« Ma passion c'est de rencontrer des gens et de découvrir leur patrimoine culturel », dit-il. « Je n'aime pas voyager simplement pour voyager. J'aime pouvoir servir de témoin

oculaire' grâce à mes photographies ».

Il a rapporté de son voyage plus de 100 photos de femmes que le BIDDH aidait à parfaire leurs compétences en matière de direction. Les photos en noir et blanc qui figurent aux pages xx à xx de ce numéro du *Magazine de l'OSCE* font partie d'une collection qui continue à être exposée lors de diverses manifestations.

M. Gurlan dit qu'il a été profondément impressionné par les femmes hautement motivées qu'il a rencontrées.

« Elles faisaient tout ce qu'elles pouvaient pour mettre les questions de parité des sexes à l'ordre du jour grâce aux modestes moyens dont elles disposaient », a-t-il dit. « Dans certains endroits, certains des participants

« Avec l'appui du BIDDH, nous avons mis en place un réseau national intitulé 'Les femmes en sont capables', qui regroupe maintenant plus de 50 organisations de femmes », dit-elle. Fidèle à son nom, le Groupe a pu aider à placer des femmes qualifiées à des postes clés dans des organes d'auto-administration locaux, des conseils locaux de femmes et la Commission électorale.

Tout récemment, un évènement sans précédent est venu confirmer le sentiment de démarginisation du réseau.

Après les élections législatives de mars 2005, au cours desquelles aucune femme n'a été élue », dit Mme Korchobaeva, « nous avons pu faire campagne en faveur de la création d'un nouveau poste - celui de représentante spéciale du Président auprès du Parlement pour les questions de parité des sexes. Pour la première fois dans l'histoire du Kirghizistan, une représentante d'une ONG de femmes a été nommée à un poste gouvernemental de haut niveau ».

Mme Tukhtakhodjaeva, le membre venant d'Ouzbékistan, indique que les efforts déployés dans son pays pour constituer des coalitions entre femmes portent également leurs fruits.

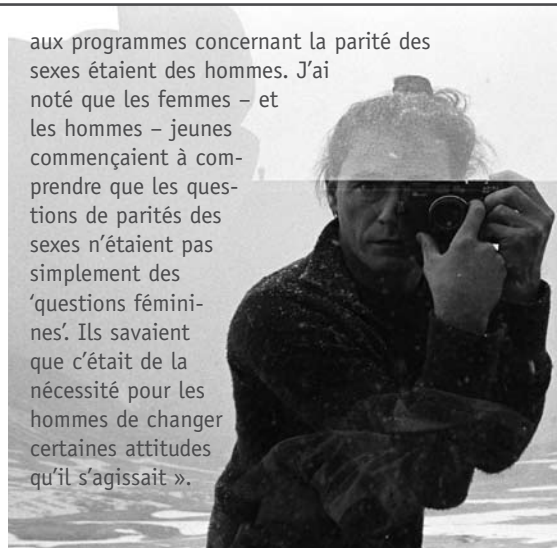
« Nous pouvons parler haut et fort d'une seule voix », dit-elle. « Avant les élections de 2004, nous avons réussi à faire accepter notre proposition relative à un quota de 30 % pour les femmes sur les listes de candidats des partis politiques. La proportion des femmes au Parlement est ainsi passée de 8 à 18 % ».

Encouragées par ce succès, les femmes d'Ouzbékistan ont déjà commencé à préparer les prochaines élections qui n'auront lieu toutefois que dans cinq ans.

Les femmes du Comité d'experts ne nourrissent aucune illusion quant à la possibilité de changer du jour au lendemain les attitudes enracinées dans certains secteurs de la société. Mais elles conviennent que le travail de réseautage effectué patiemment et sans relâche par le BIDDH à partir de rien a débouché sur un réseau régional de haut niveau qui commence à peine à faire sentir son influence sur les gouvernements et la société dans son ensemble.

**Tiina Ilsen est Chef de l'Unité de la parité des sexes au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme installé à Varsovie.**

aux programmes concernant la parité des sexes étaient des hommes. J'ai noté que les femmes - et les hommes - jeunes commençaient à comprendre que les questions de parités des sexes n'étaient pas simplement des 'questions féminines'. Ils savaient que c'était de la nécessité pour les hommes de changer certaines attitudes qu'il s'agissait ».



**Göran Lenmarker**, membre du Parlement suédois depuis 1991, a été élu **Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE** à sa quinzième session annuelle, tenue à Bruxelles du 3 au 7 juillet.

« Mon élection est intervenue à un moment intéressant compte tenu de la décision récente de la République du Monténégro à l'OSCE », a dit M Lenmarker. « L'accueil du 56ème État participant à l'Organisation offre l'occasion parfaite de redynamiser notre dialogue ».

Il a déclaré qu'il entendait saisir cette occasion pour élargir le débat sur les questions touchant l'OSCE au-delà de ces propres institutions. « Je suis convaincu que des contacts directs avec des groupements universitaires et des groupements de défense des intérêts publics peuvent être très profitables », a-t-il dit. M. Lenmarker



OSCE/PA

a noté que l'apport parlementaire, qui plonge ses racines dans les principes démocratiques, avait aidé à insuffler des idées nouvelles dans l'OSCE.

La participation de parlementaires à l'observation d'élections, « une des activités les plus pertinentes de l'OSCE », continuera à être encouragée sous sa direction. « En tant qu'élus, nous avons, à l'Assemblée, une connaissance sans pareille du processus électoral et portons un intérêt particulier au renforcement des pro-

cessus démocratiques », a-t-il déclaré.

M. Lenmarker préside le Comité du Parlement suédois sur la constitution. Il a été membre de la Convention de l'UE sur l'avenir de l'Europe et délégué à l'Assemblée générale des Nations Unies.

A l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, il a rempli trois mandats comme Président de la Commission générale des affaires politiques et de la sécurité et a été Représentant spécial pour le conflit du Haut-Karabakh.

« Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans l'appui apporté aux efforts déployés par l'OSCE pour régler des conflits », a-t-il dit. « Ces conflits ne sont pas 'gelés': les gens souffrent et continueront à souffrir si l'on ne trouve pas de solutions. Le dialogue parlementaire peut compléter les négociations officielles

et jeter les fondements d'une paix durable reposant sur la démocratie ».

M. Lenmarker a rendu hommage à son prédécesseur, M. Alcee Hastings, membre du Congrès des États-Unis, qui fera fonction de Président Emeritus de l'Assemblée. « J'ai la chance que le navire dont il m'a cédé la barre soit en excellent état et doté d'un secrétariat expérimenté et professionnel à Copenhague et à Vienne pour appuyer les travaux de l'Assemblée ».

**Louis F. O'Neill**, juriste américain et spécialiste des affaires russes, a succédé à William H. Hill comme **Chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie** le 21 juillet.



OSCE/PAUS/NEURICH

« La Moldavie est un pays fascinant et les habitants des deux rives du fleuve méritent un avenir meilleur », a déclaré l'Ambassadeur O'Neill. « Mon équipe et moi-même ferons de notre mieux pour les aider à régler le problème transnistrien et à renforcer la démocratie, l'état de droit et la liberté des médias en Moldavie ».

Avant sa nomination, l'Ambassadeur O'Neill s'est occupé de la planification des politiques au Département d'Etat des États-Unis, où il était chargé d'aider à définir la politique à long terme des États-Unis à l'égard de la Fédération de Russie ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Biélorussie, de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine.

Dans les années 90, il a séjourné pendant plusieurs années à Moscou où il a été étroitement associé aux affaires russes en tant que titulaire d'une bourse au titre du Fubright Presidential Scholar Program à l'université d'Etat de Moscou, que journaliste au *Moscow Times* et que membre de l'équipe chargée du projet relatif à la réforme juridique parrainé par le Harvard Institute for International Development.

A son retour aux États-Unis, il a travaillé pour le cabinet d'avocat White & Case à New York, puis il a été nommé substitut du Procureur au Service des poursuites spéciales du Bureau du Procureur de Manhattan.

Comme boursier de la Maison Blanche en 2004-2005, l'Ambassadeur O'Neill a été Assistant spécial du Secrétaire d'Etat affecté au Bureau des affaires russes.

Diplômé de la faculté de droit de Harvard, il est également titulaire d'une licence de langues et littérature slaves et d'une maîtrise d'études russes et d'Europe orientale de l'université Stanford. Il est membre temporaire du Conseil des relations extérieures.



OSCE/MIKHAEL EVSTAFIEV

**Sergei Belyaev** a pris les fonctions de **Directeur du Département des ressources humaines de l'OSCE** à compter du

7 août. Il était Directeur adjoint du Département et Chef du recrutement depuis novembre 2002.

Avant d'entrer à l'OSCE, M. Belyaev était un diplomate de haut rang au service diplomatique de la Fédération de Russie. Il a été Ambassadeur en Nouvelle-Zélande (1995 à 1999) et a été affecté à différents postes en Afrique, notamment en Angola.

Parmi les postes de haut rang qu'il a occupés à Moscou figurent ceux de Directeur adjoint au Département du personnel du Ministère des affaires étrangères (1999-2002) et de Secrétaire général adjoint (1992-1995).

Diplômé de l'Institut national des relations internationales de Moscou, M. Belyaev a également étudié l'économie et les finances ainsi que la gestion des ressources humaines à l'Académie diplomatique de Moscou.



# Augustes visiteurs

Au moins de septembre, les augustes visites se sont succédées à l'OSCE à Vienne, l'ancienne Cour des Habsbourgs servant de cadre approprié. Toutefois, à l'exception des opulentes salles de cérémonie de la Hofburg, ces événements propices n'ont été entourés que de peu de pompe et de faste, ce qui convenait très bien aux discrets invités.

Le 18 septembre, le Prince Albert II de Monaco a rencontré des représentants de la présidence belge et des membres du Secrétariat de l'OSCE pour s'entretenir de la coopération de Monaco avec l'Organisation.

Le Prince s'est spécialement intéressé aux moyens par lesquels Monaco pourrait s'associer aux efforts de l'OSCE dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Il a demandé instamment que davantage d'attention soit accordée aux besoins des enfants victimes. « Monaco est particulièrement sensible aux problèmes concernant les enfants désavantagés et maltraités », a déclaré le Prince Albert.

Un peu plus d'une semaine plus tard, le 28 septembre, Albert II, le Roi des Belges, a entamé sa journée en participant à une réunion de travail de l'OSCE.

Il a ensuite assisté au Conseil permanent, où il a écouté avec beaucoup d'intérêt le Ministre belge des affaires étrangères Karel De Gucht décrire certaines des questions cruciales de sécurité dont la Belgique s'est occupée au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis qu'elle a assumé la Présidence de l'OSCE.

Lors d'une réception, le Roi Albert a ensuite fait la connaissance de membres du personnel de l'OSCE et de représentants des États participants. Prenant la parole devant les invités à un déjeuner donné en son honneur, le Roi a loué l'Organisation pour ses efforts dans la lutte contre la traite des êtres humains. « Les peuples de notre continent ont besoin de l'OSCE et des valeurs et principes fondamentaux qu'elle représente », a déclaré le Roi.



Le Prince Albert de Monaco en compagnie de l'Ambassadeur de Belgique auprès de l'OSCE, Bertrand de Crombrugge (photo de gauche), et du Secrétaire général de l'OSCE Marc Perrin de Brichambaut (photo de droite).

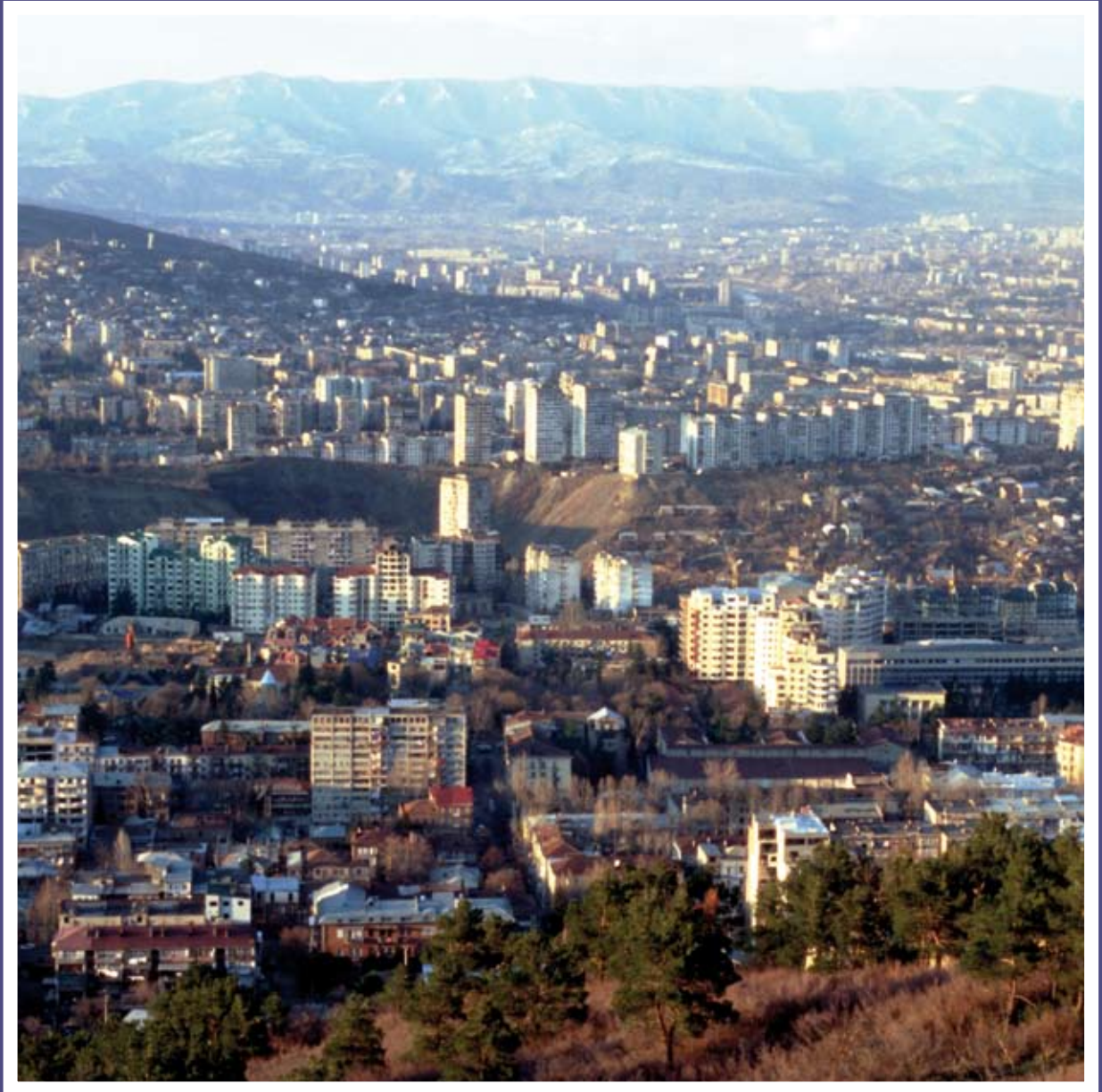
Après avoir participé à une séance du Conseil permanent (photo de droite), le Roi Albert II de Belgique s'entretient avec des représentants des États participants et des membres du personnel de l'OSCE, dont les Belges Valérie Crab (à gauche) et Isabelle De Ruyt.



Photos : OSCE/Mikhail Evstafiev



H.M. King Albert II



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

[www.osce.org](http://www.osce.org)  
[www.osce.org/publications](http://www.osce.org/publications)  
e-mail: [osce-magazine-at@osce.org](mailto:osce-magazine-at@osce.org)

